



Le portrait du Journal du Palais

Droit d'inventaire

Auréolée d'un titre de champion de Ligue 2, l'AJ Auxerre sait compter sur la détermination de son PDG, Baptiste Malherbe, pour rester parmi l'élite du foot français. Un homme discret et besogneux s'appuyant tant sur les valeurs du club que sur un projet économique à long terme. *Page 24*

SaôneOr, la zone qui attire : l'exemple de SGT

L'entreprise familiale SGT, originaire de Loire-Atlantique, qui propose des solutions d'emballages durables et écologiques, est l'une des premières à s'être implantée dès 2019 dans le parc industriel SaôneOr. Depuis, le lieu situé entre Paris et Lyon, à cinq minutes de l'autoroute A6, ne cesse de séduire. *Page 5*

L'Yonne trace sa Route des bières

Cette initiative commune des chambres consulaires, du conseil départemental et des brasseurs locaux vise à promouvoir la diversité des bières artisanales du territoire. *Page 10*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

Benvic et Decathlon : à fond le recyclage



Benvic group (ex-Solvay) qui fête cette année les dix ans de son indépendance, vient de réaliser une prouesse technologique en permettant au groupe Decathlon le recyclage de ses matelas gonflables, transformés en semelles pour

sabotins de jardin, disponibles en magasins à partir de juillet. Cette collaboration qui pourrait en effet déboucher sur une duplication pour des semelles d'autres produits - telles les bottes d'équitation d'entrée de gamme, par exemple -

redonne du lustre à des produits initialement fabriqués en Chine puisque cette boucle de recyclage, sourcée à partir de produits exclusivement Decathlon, est intégralement française. Le vendeur en matériel sportif et de loisir

n'est pas le seul à profiter de l'expertise de Benvic dans la formulation des PVC puisque celui-ci accompagne déjà d'autres entreprises dans des process plus respectueux des normes environnementales.

Page 3

Odyssée boursière dans le Doubs

Le spécialiste de l'usinage et de la mécanique de précision pour les industries de pointe (aéronautique, défense, spatial et énergie) Odyssée Technologies prépare son entrée en bourse pour septembre. Ce groupe dont le siège social est basé sur la commune rurale des Premiers Sapins dans le Doubs affiche un

chiffre d'affaires de 20 M€ et emploie 185 personnes. Pour poursuivre son développement et accélérer la robotisation de ses ateliers Odyssée Technologies a fait le choix d'une cotation bancaire. Elle prévoit une levée de fonds de 8 M€ avec une valorisation entre 25 et 30 M€.

Page 7

Les règles applicables aux jobs d'été. *Page 20*



au service des
Entreprises !

Développement RH
& Inclusion
selon vos enjeux
RSE.

Formation
sur mesure,
Accompagnement,
Recrutement.

Sandrine DAVID
à votre écoute !

06 30 16 70 49
www.prestapic.fr



2 rue Mably - 21000 DIJON

R 28302 - 4918 - 2€



Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara



Domiciliation

Bureaux permanents

Bureaux de passage

Salles de réunion

Secrétariat

8 chemin de la Noue, 21600 LONGVIC - contact@gessicacenter.fr - 03 80 52 03 52 - www.gessicacenter.fr

Les exportations chinoises de voitures électriques



Les sports les plus suivis par les français



Le scepticisme des français envers l'UE



baromètre

Électrique : vers un futur chinois ?

Le 22 mai, les États-Unis ont voté une hausse des droits de douane sur une série d'importations chinoises, qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2024. Pris pour cible, les véhicules électriques voient leurs taxes passer de 25% à 100%. « Les exportations chinoises de voitures électriques ont augmenté de 70% entre 2022 et 2023, mettant en péril les investissements productifs ailleurs dans le monde », avait indiqué la Maison Blanche lors de l'annonce de la décision. En 2023 déjà, l'UE a lancé une enquête sur les subventions aux véhicules électriques importés de Chine : signe d'une méfiance générale à l'égard des industriels chinois. Il faut dire que depuis 2019, la valeur annuelle des exportations chinoises de véhicules électriques en occident est en constante augmentation, passant de 0,44 Md\$ (2019), à 34,13 Md\$ (2023).

Les Français et le sport

À l'aube d'un été olympique et plus généralement sportif, Statista fait le point sur les sports les plus suivis par les Français - 4.496 répondants âgés entre 18 et 64 ans. Sans surprise, c'est le football qui occupe la première place du classement, 72% des interrogés déclarant suivre de près ou de loin des compétitions/équipes professionnelles. Le podium est complété par le rugby (39%) et le tennis (36%). Le basketball n'est pas loin (28%), à égalité avec le cyclisme - bientôt mis à l'honneur en Bourgogne-Franche-Comté à l'occasion du Tour de France. On trouve ensuite l'athlétisme (24%), le handball et les sports d'hiver (20% chacun). Enfin, deux sports en vogue ces derniers mois closent le top 10 : la boxe (16%) et les sports mécaniques (14%).

L'Union européenne fragilisée ?

À quelques jours des élections européennes - et alors qu'en France, la liste du Rassemblement National, menée par Jordan Barella, caracole toujours en tête des baromètres d'intentions de vote (31,5%), loin devant la majorité présidentielle (15%), menée par Valérie Hayer - le dernier Eurobaromètre des institutions européennes (réalisé en fin d'année 2023), met en exergue le scepticisme français envers l'UE. Seuls 35% des Français interrogés disent avoir plutôt confiance dans les actions de l'institution, plus faible proportion de l'Union à égalité avec Chypre. À l'inverse, ce sont les pays nordiques qui affichent les niveaux de confiance les plus élevés, au-dessus de 55%, avec même 68% pour la Suède et le Danemark. En moyenne, la plupart des pays affiche un niveau de confiance compris entre 40 et 50%.

Dans la Nièvre, la maison d'édition « Poisson d'Or » s'est donnée pour mission de rééditer les textes oubliés sur la Bourgogne.



Christophe Gay repêche la littérature oubliée

Breugnon Si Raoul Toscan ou Robert Bucheton ne sont pas restés dans la mémoire populaire, ils sont pourtant des noms qui ont marqué le patrimoine littéraire et le récit régional dont les bibliophiles raffolent. C'est ce patrimoine écrit que la maison d'édition Poisson d'or, créée en octobre dernier à Breugnon, près de Clamecy, (Nièvre) veut remettre au goût du jour. Six associés (dont le réalisateur Jacques Tréfoüël) sous la houlette de Christophe Gay - ancien libraire à Vézelay - entreprennent donc un travail d'archéologie culturelle : « Parmi nous, il y a Pierre Collantier, bouquiniste à Clamecy et c'est en voyant des livres oubliés mais importants pour l'histoire de la Bourgogne ou recherchés par les bibliophiles, que nous avons eu l'idée de les rééditer », explique Christophe Gay. Une aventure certes risquée dans le contexte actuel de l'édition régionale qui voit

davantage de fermetures que de créations, mais une aventure payante.

UNE ÉDITION BIOSOURCÉE

Le premier livre - *Voyage en Bourgogne* de Robert Desnos, un road-trip entre Chablis et Nuits-Saint-Georges extrait d'un recueil publié en 1947 - sorti en octobre dernier est déjà en réimpression : « Nous en avons vendu la moitié à Paris et la moitié dans la région ». Le prochain ouvrage à paraître (*À l'hôtel du Lion d'or Vézelay - 1900*) est une œuvre de Raoul Toscan, un poète et journaliste originaire de Buenos Aires ayant vécu à Nevers. Enfin, les mémoires de Robert Bucheton, intitulées *Un maquis dans la ville* et publiées initialement à une vingtaine d'exemplaires en 1974, feront l'objet de la troisième publication. Bucheton, secrétaire de mairie à Clamecy puis à Nevers, était également un grand résistant, et cette réédition coïncidera avec les commémorations des 80 ans du débarquement.

Au-delà d'extraire la littérature sur la Bourgogne de l'oubli, la jeune maison d'édition s'attache autant à montrer que la filière - certes confidentielle - est aussi une dynamique économique locale : « La mise en page est réalisée par le graphiste Renaud Scapin à La Charité-sur-Loire et l'impression par Laballery à Clamecy ».

Une économie locale qui rappelle le temps béni des « Libraires éditeurs » de la première moitié du vingtième siècle. Un secteur qui, après avoir connu un demi-siècle d'industrialisation, renoue avec la proximité. Une activité économique qui frôle presque avec la philanthropie : « Avec la guerre en Ukraine, le prix du papier a explosé (+30%, NDLR) et nous ne gagnons pas d'argent ». Pas d'argent, mais une fortune tout aussi estimable et importante à notre époque : la mémoire et les témoignages de la Bourgogne d'hier...

Antoine Gavory

décideurs



Ils bougent.

UN NOUVEAU DIRECTEUR À LA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON. Anthony Bonnevie est arrivé en octobre 2023 à ce poste après un parcours en industrie, puis dans le domaine des ressources humaines en encadrement et gestion de centre de profit et d'équipe. Il arrive dans l'insertion par le hasard de belles rencontres à la Mission Locale de Chalon-sur-Saône, où il pose ses valises avec sa famille en 2007. En dix ans Dijon est sa troisième direction de Mission Locale après Chalon, puis Beaune.

« De nombreux défis sont à relever sur la Mission Locale de Dijon, avec une équipe de 74 salariés présente sur 19 lieux dans le vaste arrondissement dijonnais qui compte 254 communes. Jeune, équipe, structure, ce triptyque est le cap que je me suis fixé depuis ma prise de fonctions avec un optimisme et un enthousiasme chevillés au corps ! »

Mission Locale de l'arrondissement de Dijon
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

A compter du 3 juin 2024
la Mission Locale déménage

10 boulevard Carnot
immeuble Richelieu
4ème étage
21000 DIJON

Nous contacter : 03 80 44 91 44 - miloarrondissementdijon@milobfc.fr

www.missionlocaledijon.fr

La Mission Locale, votre partenaire pour vos prochains recrutements !

À LA UNE

Benvic, l'alchimiste du PVC

Côte-d'Or. Benvic group (ex-Solvay) qui fête cette année les dix ans de son indépendance, vient de réaliser une prouesse technologique en permettant au groupe Decathlon le recyclage de ses matelas gonflables, transformés en semelles pour sabotins. Son expertise dans la formulation des PVC lui permet d'accompagner d'autres entreprises dans des process plus respectueux des normes environnementales.



Que faire des matelas gonflables de la marque Quechua de Decathlon, achetés en quantité par les clients friands de loisirs outdoor lorsque, défectueux, ils sont retournés à peine déballés dans les magasins ? Jusqu'à peu, ces matelas finissaient à l'enfouissement. Pas idéal pour une entreprise qui doit répondre aux injonctions de la RSE... Après avoir tenté de trouver une solution de recyclage en interne, Decathlon s'est tourné vers un leader du secteur, le groupe Benvic dont le site de Cheigny-Saint-Sauveur possède une expertise de plusieurs décennies dans la formulation des PVC. Mais l'équation ne se révèle pas si simple. Car ces matelas sont composés de plusieurs matières : du PVC certes, mais aussi des valves et de la viscose floquée (4,9% du produit fini). Pourtant, Benvic a trouvé comment transformer ces matelas défectueux en... semelles de sabotins de jardin, disponibles en magasins Decathlon à partir de juillet 2024.

BOUCLE VERTUEUSE FRANÇAISE

Le process se décompose en plusieurs étapes, précise Philippe Gressier, directeur commercial France de Benvic SAS. Les valves ? « retirées à la main dans un centre d'aide par le travail » de la région lyonnaise, où se situe l'unité Benvic Recycling. Le reste du matelas ? Broyé, dépoussiéré, il est ensuite transformé en granulés noirs envoyés à l'unité côte-d'orient. C'est là qu'intervient l'alchimie du compounder qui va transformer ces granulés en une « poudre » : « ce micronisé auquel s'ajoute une formule vierge d'appoint corrige les écarts de caractéristiques physico-chimiques entre la matière première secondaire (la poudre, ndlr) et le produit fini, qui doit exactement répondre au cahier des charges du client et présenter les mêmes performances que les semelles fabriquées à partir de matériau non recyclé », souligne le directeur du site Raymond Soria. La poudre, certifiée conforme à cette exigence, est ensuite expédiée sur le site (français) de fabrication de Decathlon qui y produit les fameux sabotins. L'ensemble du process revendique 10% d'émission de CO2 par rapport à la version non recyclée des semelles. Ce PVC nouvelle génération incorpore au final 40% de matière première secondaire, issue de recyclage et 60% de produits nouveaux. « Deca-



À gauche : Vue intérieure de l'usine de production. Crédit : Benvic.



À droite : Raymond Soria, directeur de l'usine de Benvic SAS à Cheigny-Saint-Sauveur (à gauche) et Philippe Gressier, directeur commercial France. Devant eux : les produits Océwood dans la composition desquels entrent les granulés produits par Benvic et la fameuse transformation du matelas Decathlon en poudre, matière première des semelles de sabotins issues de recyclage. Crédit : JDP.

thlon a utilisé un produit sans enjeu pour valider ce concept, aujourd'hui reproductible à échelle industrielle. Or, se réjouit Philippe Gressier, cela permet deux choses : renforcer notre expertise en termes de métier et apporter plus de recyclage dans le process de notre client pour améliorer son bilan carbone ». Cette collaboration qui pourrait en effet déboucher sur une duplication pour des semelles d'autres produits - telles les bottes d'équitation d'entrée de gamme, par exemple - redonne du lustre à des produits initialement fabriqués en Chine puisque cette boucle de recyclage, sourcée à partir de produits exclusivement Decathlon, est intégralement française.

DES FENÊTRES PAR MILLIERS

L'expertise de Benvic s'exerce majoritairement dans la production de granulés ou poudres PVC destinés à la fabrication d'huissieries. Il se pose en effet, souligne Philippe Gressier, pas moins de 11 millions de fenêtres PVC neuves par an en France ! Or le PVC, argue le compounder, possède malgré sa mauvaise image liée à l'industrie pétrochimique, « des qualités de recyclabilité très importantes, avec des durées de vie éprouvées. Une huissierie testée par le CSTB, le centre scientifique et technique du bâtiment, subit des essais aux intempéries... durant deux ans ! » Un argument en faveur d'un matériau plus vert qu'il n'y paraît, d'autant que 70% des huissieries sont recyclées pour fabriquer de nouvelles fenêtres. « Une part de matériau vierge est toujours indispen-

sable, souligne Raymond Soria, afin de garantir une homogénéité de coloris et permettre la pose de la couche de protection aux UV ». Un recyclage pas toujours possible pour les fenêtres en bois souvent imbibées, au fil du temps, de lasures et autres peintures qui les condamnent à l'incinération.

Benvic accompagne enfin d'autres produits, puisque son PVC entre dans la composition des profilés

qui bordent les panneaux d'isolants extérieurs de la société Myral (Is-sur-Tille), des profilés dont la résistance au feu a été éprouvée afin d'éviter qu'ils ne se transforment en couloirs de propagation d'incendie. Et le site côte-d'orient participe aussi, par sa production de PVC, à l'activité du vendéen Océwood qui commercialise des lames de terrasse en PVC imitation bois, à l'aspect assez

bluffant, qui limite l'usage de traitements hydrofuges polluants. Bref, il y a du bon dans le PVC et ce d'autant lorsqu'il crée de l'emploi local : le site de Cheigny-Saint-Sauveur, avec son laboratoire, son centre R&D et son site de production, compte 110 collaborateurs et avance un chiffre d'affaires de 90 M€.

Emmanuelle de Jesus

De Solvay (1963) à ICIIG depuis novembre 2022

■ Benvic est à sa création en 1963 et jusqu'en 2014, une division du groupe belge Solvay (chimie).

♦ En 2014, Benvic est racheté par Opengate Capital, un fonds de retournement américain. Les deux groupes avaient signé un accord d'exclusivité relatif à ce projet en décembre 2013. La filiale, qui recense alors près de 220 salariés, possède trois sites de production implantés à Cheigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or), à Ferrara (Italie) et à Montornès (Espagne).

♦ En 2018, Benvic passe dans les mains d'Investindustrial, fonds de l'homme d'affaires italien Andrea Bonomi, réalise huit acquisitions et entre aux États-Unis.

♦ En novembre 2022, Benvic est acquis par le fonds industriel allemand ICIIG (International Chemical Investors Group). « Ce qu'il y a de remarquable, souligne Philippe Gressier, est que ces changements d'actionnaires se sont produits en gardant le même pdg », Luc Mertens, arrivé à la tête de Benvic en 2000.



Le site de Benvic est installé à Cheigny-Saint-Sauveur. À l'origine, les salariés étaient logés à proximité de l'usine, ce qui explique sa localisation en pleine métropole dijonnaise. Crédit : Benvic

ENTREPRISES

Un Nomad Hôtels ouvre à Dijon à côté de la gare

Côte-d'Or. L'établissement trois étoiles est encore en travaux, mais accueille déjà ses premiers clients rue des Perrières. Appartenant au groupe Oceania Hotels, qui exploite déjà à Dijon le quatre-étoiles Le Jura, avenue Foch, il propose un concept éco-responsable et ultra connecté.



Vue sur la partie végétalisée de l'hôtel. Rozenn Branellec Dumon, directrice générale d'Oceania Hôtels et Sandrine Rouelle, directrice d'exploitation des Nomad Hotels. La salle de fitness et son couloir de nage. Une chambre avec salle d'eau. L'espace petit-déjeuner. Le salon avec au fond les casiers de bagages. L'accès à la domotique de la chambre via le vidéoprojecteur. Crédit : JDP.

Dijon
Fondée en 2014 par François Branellec et actuellement dirigée par son fils Gurvan Branellec, Pdg du groupe Oceania Hôtels, la chaîne Nomad Hôtels compte trois établissements en France. Le dernier né, après ceux du Havre et de Paris Roissy, est dijonnais et vient d'ouvrir ses portes, rue des Perrières. « Mon père a commencé sa vie entrepreneuriale dans le commerce de la moutarde avant de découvrir le monde de l'hôtellerie et de ne plus le quitter. Il a créé, il y a 50 ans le groupe Oceania qui compte aujourd'hui une trentaine d'hôtels et emploie entre 650 à 700 salariés pour un chiffre d'affaires de 75 M€. Après avoir lancé le concept B&B, il a eu l'idée des Nomad Hôtels : des hôtels décloisonnés avec une forte identité, qui pour la première fois dans le monde de l'hôtellerie, sont pensés pour être à la fois des lieux où l'on dort mais également des espaces de vie et de travail », explique Rozenn Branellec Dumon, directrice générale d'Oceania Hôtels. Ces hôtels trois étoiles sont ainsi pourvus d'une vaste partie commune - de 330 mètres carrés, ici à Dijon - qui compte notamment l'espace petit déjeuner, un bar, une zone de détente, des casiers-consigne dans un esprit gare pour les bagages... Ils comptent également des espaces

de coworking et de fitness avec des équipements sportifs et un couloir de nage offrant une vue sur un jardin extérieur. Autre marqueur du concept Nomad : l'écoresponsabilité. « L'établissement que nous avons construit à Dijon est un bâtiment passif pour lequel nous visons la certification Écolabel européen, avec une partie de sa façade qui est végétalisée, associée à de la pierre blanche de Bourgogne. Des panneaux photovoltaïques participent à l'alimentation en électricité et les eaux de pluie récupérées sont utilisées dans les toilettes et pour arroser les plantes. Une partie de notre mobilier est issue de l'économie circulaire et du bois sourcé en local se retrouve dans les chambres au sol et en cloison. Les oreillers et couettes sont réalisés en France dans un textile 100 % issu de bouteilles recyclées et le linge de lit est en coton bio sans blanchiment chimique. Enfin, nos produits d'hygiène proviennent d'une start-up espagnole, Haan, qui propose une solution de contenants remplissables et dont une partie du chiffre d'affaires est reversée à des pays fortement touchés par la sécheresse pour la construction de puits », développe la directrice générale. Ayant nécessité un investissement entre dix et 19 M€ selon la direction, l'hôtel, réalisé par une entreprise du groupe Eiffage, compte 105 chambres et se situe à proximité immédiate de la gare, une autre particularité des

Nomad Hôtels conçus pour drainer le flux des voyageurs ferroviaires ou descendant d'un avion, comme pour celui de Roissy. Cette gamme d'établissement se veut également connectée avec des chambres équipées de chargeur à induction et d'un vidéoprojecteur en lieu et place de la traditionnelle télévision. Commandé par une tablette informatique, le dispositif fait également office de centrale domotique, gérant les volets, les lumières, le chauffage et affichant même la consommation d'eau... Côté prix, le groupe propose une dégressivité, sur un tarif de base de la nuitée à partir de 79 euros, si le client accepte de diminuer l'empreinte environnementale de son séjour en se passant de certains services comme la climatisation, les programmes TV du vidéoprojecteur ou encore le ménage. L'hôtel emploie 13 salariés et envisage de dépasser les 50 % de taux d'occupation sur la première année d'exploitation, en considérant la déjà bien entamée 2024 comme une année blanche. L'établissement sera ouvert sur l'extérieur, accueillant les dijonnais au bar, pour le petit-déjeuner ou pour de futurs brunchs dominicaux. Les espaces de coworking et de séminaires seront également réservés par les personnes extérieures à la clientèle de l'hôtel.

Frédéric Chevalier

Deux questions à Lionnel Petitcolas



◆ **Le Journal du palais.** Avec l'ouverture du Nomad Hôtel Dijon en surplomb de la gare qui ajoute 105 nouvelles chambres à Dijon, quelle est la situation de l'offre hôtelière de la métropole ?

◆ **Lionnel Petitcolas, co-président de l'UMIH 21.** L'ouverture de ce nouvel établissement s'inscrit dans une dynamique forte. Aujourd'hui nous sommes à près de 4.000 chambres pour 70 hôtels sur Dijon Métropole et d'autres ouvertures sont prévues prochainement dont une à la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV),

l'hôtel Naos. Le parc hôtelier est en augmentation de 10 % depuis les six derniers mois, ce qui confirme l'attractivité de la métropole. C'est 400 chambres de plus en a peine un an, un volume qui sera vite absorbé par la fréquentation en hausse à venir liée aux nouvelles infrastructures dont s'est doté la ville, comme la CIGV.

◆ **Cette offre hôtelière est-elle suffisamment bien équilibrée au niveau de sa segmentation, des hôtels d'entrée de gamme jusqu'au cinq étoiles ?**

◆ Oui, nous avons un seul cinq étoiles, Le grand Hôtel La Cloche, mais il est de belle dimension. Ensuite nous avons 900 chambres quatre étoiles, ainsi qu'un très bon volume de trois étoiles. De grands groupes hôteliers Marriott, Hilton, Accor ou des concepts tendance comme Mama Shelter choisissent la métropole, c'est une vraie chance pour Dijon qui ainsi peut également espérer attirer de grands événements et séminaires professionnels sources d'importantes retombées économiques.

Saône-et-Loire. L'entreprise familiale SGT, originaire de Loire-Atlantique, qui propose des solutions d'emballages durables et écologiques, est l'une des premières à s'être implantée dès 2019 dans le parc industriel SaôneOr. Depuis, le lieu situé entre Paris et Lyon, à cinq minutes de l'autoroute A6, ne cesse de séduire.

SaôneOr, la zone qui attire : l'exemple de SGT



Maxime Durand, directeur de l'usine SGT implantée sur SaôneOr, met l'accent sur la qualité : « En plus de nombreuses décontaminations de la matière, on opère plusieurs tris successifs pour avoir une qualité supérieure. Tout ce qui est mis de côté est ensuite valorisé ». Pour s'installer, le groupe a investi 20 M€ pour construire cet immense bâtiment de 10.000 m² sur une parcelle de 5 ha. (Crédit : JDP).



C'est à Rezé, en proche banlieue de Nantes, que la Société Générale des Techniques (SGT) naît en 1981 et lance son activité de production de préformes PET (destinées à la fabrication de bouteilles en plastique, de contenants alimentaires mais aussi cosmétiques). 20 ans plus tard, le groupe poursuit son développement et s'implante en Algérie ; avant de jeter son dévolu, en 2019, sur Chalon-sur-Saône. « Grâce à la labellisation site clé en main (acquise en 2018, ndlr) de la zone SaôneOr, nous avons pu sortir l'usine de terre en moins d'un an, témoigne Maxime Durand, directeur la filiale de SGT en Saône-et-Loire. Le site de Chalon développe et intègre le recyclage de bouteilles (avec l'entreprise SGR, Société Générale de Recyclage, qui collecte le plastique provenant des poubelles jaunes, ndlr). Nous avons ici six lignes de production de préformes, permettant d'en produire trois à quatre millions par jour. En 2024, on devrait même dépasser le milliard de préformes ». Fournisseur de nombreux grands industriels - Cristalline, Badoit, Evian -, SGT emploie au

total 500 personnes dans ses trois filiales, dont une soixantaine à Chalon-sur-Saône. « Le site est conçu pour s'agrandir, précise Fabien Tabard, responsable de la production. Nous avons la volonté d'être économes en énergie : la chaleur des machines est gérée et revalorisée, et on consomme directement sur le site la matière que l'on obtient de la partie recyclage. Cela permet plus de souplesse et de rapidité, mais aussi de réduire les coûts de transport ».

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT

À l'instar de SGT, nombreuses sont les entreprises qui s'implantent à SaôneOr. Tout commence sur les bases de l'ancien site Kodak - 200 ha rachetés en 1960 par le géant américain, abandonnés par la marque en 2004. Si une grande partie des terrains a d'abord été vendue à des entreprises locales et à des partenaires de Kodak, la communauté d'agglomération du Grand Chalon a fait l'acquisition de 120 ha de terrains en 2008 destinés à une impressionnante stratégie de réindustrialisation. Aujourd'hui, 350 entreprises sont présentes sur les 500 ha de la zone, représentant plus de 6.000 emplois. La partie rachetée par le Grand

Chalon est elle-même subdivisée : quelques dizaines d'ha sont mobilisés pour la création d'une coulée verte entre les villages alentours et la zone industrielle, 50 ha sont divisés en lotissement - permettant une commercialisation rapide -, et 60 ha sont organisés en ZAC - plus lente à mettre en place mais permettant une installation plus rapide pour les entreprises. Il ne reste aujourd'hui plus que 12 ha commercialisables (cinq sur la partie lotissement, le reste sur la ZAC). Une vraie réussite pour la collectivité, qui affiche même un taux de refus de dossiers estimé entre 30 et 40%.

SaôneOr attire : on note par exemple « 14 ha qui ont été rachetés par le groupe Vicky Foods (fabriquant espagnol de viennoiseries-pâtisseries industrielles, ndlr) pour installer son usine de production », détaille Bénédicte Jammot, directrice communication et conseil au Grand Chalon. Au total, ce sont 50 M€ qui seront investis par Vicky Foods dans le lieu fléché par Choose France 2021, devant permettre la création de 250 à 300 emplois à terme (60 dès la mise en service), avec une ouverture prévue fin 2024.

Killian Roblot

Pour votre complémentaire santé faites aussi le choix du local

- Légumes du marché
- Oeufs fermiers
- Mutuelle locale
-

La Mutuelle MOS est née en Côte-d'Or en 1948. Aujourd'hui, elle continue de s'engager pour votre santé.

22 rue Carnot
MONTBARD
03 80 92 18 04

mutuelle
mOS
Mon Offre Santé

mutuelle-mos.fr

10 rue Jean Giono
DIJON
03 80 78 91 50



Côte-d'Or. David Butet a laissé sa place à Jean-Philippe Porcherot à la tête du Medef 21.
L'occasion pour lui de revenir sur ses six années de mandat et sur les mutations du travail et du statut du dirigeant.

« On va retourner au combat »

C'est de retour de la Convention nationale du Medef, qui s'est tenue les 22, 23 et 34 mai à Angers, que David Butet s'est entretenu avec le Journal du Palais. Alors que Jean-Philippe Porcherot lui succède à la présidence du syndicat patronal - il conserve des responsabilités au Medef nationale et sa place au conseil d'administration au Medef 21-, David Butet partage son analyse sur divers sujets parmi lesquels le statut du dirigeant, la crise du travail, les attentes sociétales et la place du Medef auprès des instances législatives.

◆ **Le Journal du Palais. Dans ce contexte de crise, que signifie être dirigeant aujourd'hui ?**

◆ **David Butet.** Cela demande beaucoup de résilience et d'agilité. On a connu les Gilets jaunes, le covid, puis la guerre en Ukraine, la crise des énergies... la crise, de conjoncturelle, devient structurelle. La question est : comment s'adapter ? Les entreprises doivent répondre aux injonctions du changement climatique, du numérique...

Sur le climat, tout le monde n'est pas exposé de la même manière, mais tout le monde va devoir réagir, tous les modèles économiques seront bouleversés. Cela nous a fait prendre conscience de la nécessité d'être souverain et autonome quant à l'énergie, de savoir piloter la data. Un des enjeux est l'apport du collectif de chefs d'entreprises comme on peut l'avoir au Medef



David Butet (à gauche) avec Patrice Martin, actuel président national du Medef. Crédit : Archives JDP.

: différents modèles d'entreprises dans des secteurs différents qui peuvent s'entraider et faire de la prospective ensemble. Le covid a eu cet effet de nous montrer à nous dirigeants, l'indispensable du collectif.

◆ **Une autre mutation est celle de l'appréhension du travail, surtout par les jeunes générations. Comment la voyez-vous ?**

◆ Je parle volontiers de "consommation des heures travaillées" : le travail ne constitue plus une part de l'identité de certaines personnes, mais un moyen. Et les décisions qui sont prises dans l'entreprise - par exemple, une chose que je connais bien qui est la semaine de quatre jours - ne le sont pas au nom d'une décision globale mais au gré des désirs individuels de chacun. Une autre chose est

le refus des responsabilités : j'ai vu quelqu'un refuser une promotion et l'augmentation qui allait de pair pour ne pas avoir à manager... Le sentiment d'appartenance à l'entreprise est également bien moindre. En tant que chef d'entreprise, on apprend à faire avec ! Ce que je n'accepte pas c'est ce sentiment de fatalisme qui peut accompagner ce désengagement du monde du travail. C'est pourquoi avec Jean-Philippe Girard nous organisons une initiative baptisée l'Audace d'entreprendre, qui sera lancée le 1er octobre pour permettre à chacun de sa familiariser avec l'entreprise et être acteur de ce qui se joue.

◆ **Vous étiez à la Convention nationale du Medef à Angers. Que s'y est-il dit ?**

◆ Des mots qui sont beaucoup revenus sont ceux de

militantisme, d'offensive. On va retourner au combat ! Une chose qu'a dite Geoffroy Roux de Bézieu, (président du Medef entre 2018 et 2023, ndlr) est "Le bien commun n'est pas l'apanage du service public". Lors de cette Convention, FO et la CFE-CGC étaient présents. Le président Macron a réussi à fédérer contre lui les corps intermédiaires, le gouvernement édicte ses règles tout seul en nous mettant au bord du gouffre. J'en veux pour preuve le Cetu (compte épargne temps universel, permettant aux salariés d'épargner du temps soit en transférant des jours, soit en y plaçant ses primes, intéressement...) que le Medef a refusé de signer (c'est l'U2P qui a permis la signature de l'accord, ndlr). Ce Cetu est une catastrophe potentielle demain.

Le Medef va également s'impliquer davantage dans les politiques européennes. Nous sommes d'ailleurs le seul syndicat à avoir auditionner l'ensemble des candidats afin qu'ils se positionnent sur un programme économique ! Sept personnes vont travailler pour le Medef à Bruxelles afin de faire du lobbying au nom de notre organisation, et notamment peser sur des normes imposées et homogènes, qui ne tiennent pas compte de nos particularités et qui perturbent nos modèles économiques. Il est temps de remettre du bon sens dans l'économie !

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Walter Dijon, spécialiste de la location d'espaces de coworking, propose 700 m² de surfaces modulables accueillant postes de travail, salles de réunion et services communs.

Un nouvel espace de coworking à Pepper

L'immeuble Pepper, le jumeau de Spicy au cœur de l'écopôle Valmy, accueille en rez-de-chaussée un vaste espace de coworking proposé par la société Walter, spécialiste de la location d'espaces de travail présente en France (Dijon mais aussi Paris, Bordeaux, Nantes...), à Londres ou Montréal. Cette filiale de Patriarche s'est bien évidemment glissée dans le projet Pepper livré par l'agence pluridisciplinaire d'architecture Patriarche.

Au programme : 700 m² d'espaces modulables, de travail et de convivialité, doté de six espaces privatifs pour des

réunion et/ou des événements en soirée, ainsi que 220 m² d'espaces décloisonnés sur-mesure. Les télétravailleurs solo jusqu'aux entreprises peuvent disposer ici de postes de travail en fixe ou flex, des espaces pour du travail en équipe, à la demi-journée, journée ou plus selon les besoins. « Nous sommes une réponse aux mutations des stratégies immobilières des entreprises », affirme Fanny Martin.

SERVICES COMPRIS

La location d'un espace de Walter s'accompagne de prestations annexes (conciergerie, cafétéria gratuite...), les locaux sont sécurisés 24h/24 et 7j/7.

Cet espace préfigure une



Une vue des espaces proposés par Walter Dijon à Valmy. Crédit : Patriarche

autre entité prévue dans le futur bâtiment « Campus II », qui va abriter un écosystème autour de l'innovation santé et dont la

livraison par Patriarche est prévue fin 2025 à côté de l'ESTP.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or

LA POSTE DISTRIBUE LES COURSES DU E. LECLERC DRIVE. Depuis le mardi 21 mai, à Dijon et Fleurey-sur-Ouche, il est possible de récupérer ses courses E. Leclerc Drive à La Poste du lundi au samedi, une première en France après l'ouverture de plusieurs points de services au sein des E. Leclerc Drive, où les clients peuvent gérer leurs affranchissements courrier-colis en récupérant leurs courses E. Leclerc.

HELITE LAURÉATE DU PRIX INNOVATION CATÉGORIE MOTO DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024. L'entreprise de Fontaine-les-Dijon, experte en équipements de protection pour les sports à haut risque, a été récompensée par le Prix innovation pour son sac à dos airbag H-MOOV. Ce prix, organisé par la délégation à la sécurité routière, offre aux gagnants la possibilité de labelliser leurs produits ou services, avec le logo de la Sécurité routière.

ÉRIC PLAT RECONDUIT À LA TÊTE D'ATOL LES OPTICIENS. Éric Plat, pdg d'Atol les Opticiens depuis 2010, a été réélu, pour un mandat de six ans, par les 11 membres du conseil d'administration d'Atol, eux-mêmes élus par les opticiens associés de la coopérative. Depuis 14 ans à la tête de la coopérative créée en 1970, Éric Plat a orienté la ccoopérative vers de la R&D pour mener à terme des projets ambitieux en optique comme en audition. Le site d'Atol à Beaune abrite par exemple la start-up qui a inventé les lunettes et les écrans d'ordinateurs pour personnes dyslexiques. Atol sort d'une année 2023 record, avec un chiffre d'affaires de 455 millions d'euros, en augmentation de 6,3% comparée à celle précédente. Le chiffre d'affaires en hausse de plus de 100 millions d'euros en 3 ans, avec l'ambition d'atteindre les 600 millions d'euros d'ici trois à cinq ans en misant sur le développement continu en optique et en audition.

Région BFC

LA BFC PRÉSENTE AU SALON DE L'INNOVATION À PARIS. Blue Frog Robotics, CLHYNN, Cocolis, Ecollant ou encore Vibiscus ont représenté l'innovation en BFC, une démarche qui s'inscrit dans la Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation. Un salon où ont pu se retrouver Patrick Molinoz, vice-président à la région BFC en charge de l'innovation, des politiques européennes et des actions internationales, Laurent Saint-Martin, directeur général de Business France et Roberto Balzaretto, l'ambassadeur de Suisse en France.

SIX SOCIÉTÉS DE BFC RÉCOMPENSÉES LORS DES TALENTS DU LUXE ET DE LA CRÉATION 2024. Parmi les dix talents nominés en BFC, les prix ont été décernés à Coucoo Cabanes, C & G Boillot, Utinam, Fodor, Maison Alcée et March LA.B en présence de Nicolas Soret, vice-président régional en charge des finances, du développement économique et de l'emploi. La Bourgogne Franche-Comté a développé des savoir-faire reconnus sur tous les domaines du luxe : de l'art de recevoir et de vivre à l'art de l'objet. Le tissu industriel est principalement composé de PME, expertes dans de nombreux métiers, qui fabriquent dans la plus grande discrétion des composants voire des produits pour les grandes marques de luxe mondiales.

en bref

Doubs. Le spécialiste de l'usinage et de la mécanique de précision pour les industries de pointe (aéronautique, défense, spatial et énergie) Odysée Technologies entre en bourse.

8 M€ levés sur les marchés pour accélérer son développement



L'aventure du groupe Odysée Technologies commence en 2012, quand Christian Mary, ingénieur de formation, décide de racheter l'entreprise Gresst et associés (7,2 M€ de CA en 2023, 53 salariés) basée sur la commune des Premiers Sapins dans le Doubs. Alors directeur de la multinationale pharmaceutique suisse Novartis, celui-ci choisit à 50 ans de quitter ses hautes fonctions pour se lancer dans l'entrepreneuriat industriel. « Quand j'ai effectué ce premier rachat, l'entreprise avait un défaut : 99,7 % de son CA dépendait d'un seul client Safran. J'ai donc cherché à capter de nouveaux marchés pour sécuriser notre croissance mais la tâche s'est avérée beaucoup plus lente que prévue, j'ai donc opté pour une stratégie de croissance externe en me portant acquéreur d'une seconde société en 2015 », raconte Christian Mary. L'élue est basée à Tarbes et s'appelle Société nouvelle Lafourcade (SNL). Elle affiche un CA de 5,3 M€ en 2023 et compte 46 collaborateurs. « Cette acquisition a généré un effet groupe qui nous a permis de dynamiser notre diversification ».

COTATION EN BOURSE ET MULTIPLES PROJETS

En 2020, le rachat de Précision mécanique de Brive (PMB) (7,3 M€ de CA en 2023, 69 salariés) complète un groupe qui prend le nom d'Odysée Technologies en 2022. Cette holding présente un CA de 20 M€, 1 M€ de bénéfice net et 4,8 M€ de fonds propres consolidés. Elle compte 185 personnes spécialisées sur des savoir-



De gauche à droite : le directeur du site de Tarbes et Christian Mary, président du groupe Odysée Technologies. Crédit : JDP.

faire clairement définis : tournage, fraisage 3, 4 et 5 axes, rectification et électroérosion. « Nous avons un positionnement sur des marchés en croissance : aéronautique qui représente 61 % de notre activité (60 % dans le civil et 40 % dans la défense), énergie (9 %), défense (8 %), spatial (3 %), et machines spéciales pour l'industrie pharmaceutique notamment (11 %). Nous avons une expérience reconnue dans la réalisation de pièces de haut niveau technique : corps hydrauliques pour l'aviation, guides d'onde pour les satellites, pièce du train d'atterrissage du rafale (700 côtes à respecter)... Nous entretenons avec nos clients assembleurs ou fournisseurs de rang 1 des relations de long terme. Ainsi, l'acquisition de nouveaux clients prend entre 3 à 4 ans », confie Christian Mary.

Aujourd'hui pour pour-

suivre son développement, le groupe dont le parc machine est évalué à 25 M€ et qui représente une contrainte très forte en termes de capitaux se prépare à une entrée en bourse en septembre. « Nous prévoyons une levée de fonds de 8 M€ avec une valorisation entre 25 et 30 M€, ce qui représenterait une dilution de propriété entre 20 et 24 %. L'idée est d'aller chercher un maximum de fonds notamment pour poursuivre la robotisation de nos usines (source à la fois de gains de productivité et d'attractivité pour capter de nouveaux clients) avec deux projets à plusieurs millions d'euros aux Premiers Sapins et à Tarbes, pour de futurs travaux d'extension de notre site dans le Doubs (700 k€ d'investissement), pour changer notre progiciel de gestion des processus de l'entreprise, y compris RH, en y intégrant davantage d'IA et pour poursuivre notre stratégie

de croissance externe afin de consolider nos métiers et élargir notre clientèle », développe le président. Cette entrée en bourse est accompagnée par le banquier d'affaire parisien Louis Thannberger, président d'IPO n°1, qui s'est notamment déjà occupé de la cotation boursière du groupe Guillin à Ornans et de Delfingen à Anteuil. « Avec cette opération, Odysée Technologies devrait voir son CA progresser de 10 à 15 % par an et son bénéfice net de 20 à 25 % au cours des cinq années à venir et cela hors croissance externe ». « L'objectif du groupe est d'augmenter nos ventes de 50 % à l'horizon 2028. Nous souhaitons maintenir notre trésorerie d'exploitation à 4 M€ sur cinq ans pour être prêt à une nouvelle acquisition d'entreprise dont la cible est déjà définie », ajoute Christian Mary.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or

LA FROMAGERIE GAUGRY PRÉVOIT D'ÉTENDRE SON SITE DE PRODUCTION À BROCHON. Depuis son rachat en 2022 par le groupe Lincet (45 M€ de chiffre d'affaires, 200 salariés), la fromagerie Gaugry ne cache pas ses ambitions de développement. Désireuse de porter sa capacité d'utilisation de lait de 15.000 à 40.000 litres, la fromagerie projette ainsi, pour début 2025, un agrandissement de ses installations. Cet investissement dont le coût est estimé à 25 M€ (soit l'équivalent du chiffre d'affaires de l'entreprise réalisé en 2023) permettra également l'embauche de 15 salariés sur l'atelier de production et une croissance du CA de l'ordre de 8 M€ dès la première année. Elle devrait enfin s'accompagner de la production d'un Brillat Savarin sous Indication géographique protégée (IGP) : « Les appellations sont aujourd'hui le support principal de maintien des entreprises de taille moyenne : elles protègent les emplois et empêchent la délocalisation. Sans ces filières d'appellations on sait que l'on n'existerait pas. Aujourd'hui, AOP (Appellation d'origine protégée, ndlr) et IGP représentent 75 % des volumes de la fromagerie », appuie Didier Lincet, ancien directeur général du groupe Lincet.

Territoire de Belfort

LE RACHAT DE LA BRANCHE NUCLÉAIRE DE GENERAL ELECTRIC (GE) PAR EDF FINALISÉ. Vendredi 31 mai, EDF a officiellement repris les activités nucléaires de GE et notamment les activités de maintenance et de fabrication des turbines Arabelle, actant une promesse formulée par le Président de la République Emmanuel Macron en 2022. « Cette transaction va nous permettre de reprendre en main la production des turbines, et elle pourra être rentabilisée car nous produirons pour nous-mêmes et pour les autres », fait valoir le président.

« L'annonce du Président était très attendue par les salariés de Belfort. C'est un soulagement pour les hommes et les femmes qui représentent l'excellence de la filière nucléaire française, et qui ont subi les stratégies de GE, affirme Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC. Je me réjouis par ailleurs de voir les compétences de Belfort et du nord Franche-Comté reconnues et confortées. Cette opération de rachat doit permettre de garantir notre autonomie énergétique, mais doit également profiter à Belfort avec à la clé des investissements et de nouvelles commandes ; le projet industriel qui découle de ce rachat doit être connu au plus vite afin de sécuriser l'avenir des salariés. Cette intervention est dans la droite ligne de ce que j'ai toujours préconisé, à savoir le mix énergétique. Mais si la relance du nucléaire est un axe essentiel de notre souveraineté énergétique, n'oublions pas le développement des énergies renouvelables. Dans cette optique, les activités éoliennes et hydroélectriques encore détenues par GE depuis le rachat d'Alstom sont un point de vigilance majeur. Ainsi, j'espère que le Président de la République sera à Belfort pour l'inauguration de la première gigafactory d'électrolyseurs en France de McPhy, qu'il a contribué à installer dans le nord Franche-Comté, afin de rappeler l'importance de la diversification des énergies dans notre stratégie de souveraineté ».

LE RÉVEIL DE L'ÉCONOMIE LOCALE A SONNÉ.

LA NOUVELLE ÉCO
7h15 du lundi au vendredi

Des femmes et des hommes qui partagent des idées et des projets qui réussissent.

france bleu bourgogne
ICI, ON PARLE D'ICI.

en bref

COLLECTIVITÉS

Hacking Health 2024 : l'année de la maturité

Doubs. Pour sa huitième édition le marathon de l'innovation en santé bisontin amorce un nouveau tournant dans son développement avec d'une part la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic), du nouveau côté événementiel et la création d'un diplôme universitaire pour rendre plus fertile l'innovation en santé.



Le Hacking Health (HH) Besançon propose depuis huit ans une formule efficace : réunir 350 innovateurs représentant le maximum de compétences différentes pendant 48 heures pour tenter de trouver la meilleure solution à des problématiques portées par des professionnels de santé, des patients ou des entreprises. « Le temps d'un week-end, c'est tout une communauté positive, imaginative et engagée pour le bien commun qui se retrouve : spécialistes du numérique, de l'électronique, de l'ergonomie, de la santé, des coaches... Un croisement des savoir-faire et des expériences qui vise un seul but : collaborer pour mieux innover, avance Christophe Dollet, fondateur et organisateur du HH bisontin. Chaque année, une vingtaine de projets voit le jour et donne lieu à des solutions souvent pertinentes. Mais tout ne peut se faire en deux jours. Le temps du marathon donne une impulsion, connecte les futurs partenaires, fait germer les choses mais le développement et la mise sur le marché des idées appartient au temps long, c'est pourquoi nous avons décidé de créer une Scic pour se donner les moyens d'accompagner un maximum de projet innovants jusqu'à un niveau de maturité suffisant pour envisager leur mise sur le marché ».

UNE SOCIÉTÉ POUR MATURER L'INNOVATION

Baptisée Le Tube à Essais, cette société sera lancée en septembre et proposera aux porteurs de projets un parcours complet de l'émergence de l'idée jusqu'au prototypage. « Le choix d'une société coopérative reflète la marque de fabrique du Hacking Health basée sur l'ouverture et le collectif. Ainsi

les professionnels de santé et les patients seront associés au développement du Tube à Essais », précise Christophe Dollet. « En cela le CHU est le lieu idéal pour évaluer correctement l'innovation que ce soit du côté des patients comme du personnel de soins. Il joue également un rôle majeur dans la diffusion de l'innovation de part sa composante d'établissement d'enseignement universitaire », appuie Samuel Limat, président de la commission médicale d'établissement du CHU de Besançon. Une dizaine de partenaires publics et privés soutiennent déjà la création de la Scic comme : l'université de Franche-Comté (UFC), Grand Besançon Métropole (GBM), le CHU de Besançon, la société de solutions digitales de gestion des laboratoires Quarks, le grossiste en produits chirurgicaux Micro-Mega, la coopérative numérique engagée Cadoles... Côté financement, Le Tube à Essais a déjà réuni les 18.500 € de capital nécessaire à l'ouverture d'une Scic et espère atteindre rapidement le palier des 30.000 €. Ce nouveau tiers-lieu s'installera au sein du bâtiment Bioinnovation au cœur de Temis santé. Un open lab sera accessible aux équipes issues du HH bisontin, ainsi qu'à d'autres porteurs de projets, afin de poursuivre le développement de leur innovation au travers d'un parcours sur-mesure défini par l'équipe du Tube à Essais. En novembre 2023, une cheffe de projet, Lucie Rubagotti a été recrutée pour préparer la création du Tube à Essais. Cette construction a bénéficié du fonds de confiance de France Active, de la région BFC, de la Banque des Territoires et de l'accompagnement de l'Union régionale des Scop (Ursocp). Par ailleurs, le futur Tube à Essais prendra en main l'organisation du week-end Hacking Health, dont le prochain est prévu les 18, 19 et 20 octobre, en partenariat avec le CHU de Besançon, GBM, l'UFC et la



De gauche à droite : Samuel Limat, président de la commission médicale d'établissement du CHU de Besançon, Emmanuel Luigi, directeur général adjoint du CHU de Besançon, Christophe Dollet, fondateur et organisateur du Hacking Health Besançon, Laurent Larger, président de la fondation FC'Innov, Anne Vignot, présidente de GBM et maire de Besançon et Macha Woronoff, présidente de l'université de Franche-Comté. Crédit : JDP.

fondation FC'Innov et le showroom de l'innovation.

CONNECTEUR, DIPLÔME ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Il proposera également deux nouveaux événements : une série de conférence en tandem avec Montréal (patrie des Hacking Health dans le monde) et une journée pour connecter les entreprises innovantes et les chercheurs : le Connecteur. « La première conférence aura lieu début octobre et traitera du bien-veillir. Elle sera réalisée en association avec le Pôle de gérontologie de d'innovation côté BFC et avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux centre-sud de l'île de Montréal côté Québec, précise Christophe Dollet. Nous envisageons de mettre en place en 2025 un cycle de deux grandes conférences par an, faisant dialoguer les experts des deux pays autour de sujets clés liés à la santé ». Pour le Connecteur, la première édition est prévue pour le vendredi 18 octobre, toute la journée à Bioinnovation. Elle sera co-organisée avec le centre R&D Femto Engineering, avec le soutien de l'institut Carnot et de Temis Technopole. « Cette première édition servira de pilote pour envisager le développement de la formule à plus grande échelle dans les prochaines années », ajoute Christophe Dollet. « Avec le Connecteur, l'idée c'est de mettre dans un même "bocal" 20 innovations et 20 entreprises pour voir si des connexions émergent, explique Laurent Larger, président de la fondation FC'Innov. C'est un concept que nous avons déjà testé à Femto ST et que l'on élargit ici avec le Hacking Health qui a pour vrai plus de prendre le chemin de l'innovation à rebours des chemins habituels. Quand on parle d'innovation la plupart du temps le besoin n'existe pas

encore et on va s'efforcer de le créer pour commercialiser le produit innovant. Ici, c'est l'inverse le besoin existe, il est même criant, c'est l'innovation qui fait défaut ». Enfin, le HH Besançon s'est également rapproché, il y a deux ans, du Collectif LUdique Bisontin (Club) pour donner naissance à un événement baptisé Ludi'Health qui permet la création de solutions ludiques au bénéfice de la santé. Une troisième édition devrait voir le jour en février 2025.

Enfin, troisième brique de développement envisagée par le HH Besançon : le développement d'une offre de service pour stimuler l'innovation au sein des établissements de santé, mais aussi des entreprises œuvrant dans ce domaine : « nous avons une forte volonté de ces structures de se doter d'une stratégie propre visant à faire émerger et conduire des projets innovants en leur sein », affirme Christophe Dollet. Également dans les tiroirs : la création d'un diplôme universitaire porté par l'UFC et intitulé « Accompagner et développer l'innovation en santé ». Cette formation, qui devrait voir le jour en septembre 2025 et qui s'adresserait prioritairement aux salariés des établissements et associations relevant du champ de la santé, du handicap, du pharmaceutique ou du vieillissement, donnerait en un peu moins de 100 heures les clés pour aborder toutes les phases de l'innovation en santé, comprendre les enjeux réglementaires, juridiques et numériques, mais aussi une méthode pour faire émerger les idées, les projets, les évaluer et structurer la stratégie d'innovation. « L'objectif est de former de vrais facilitateurs de l'innovation », argue Macha Woronoff, présidente de l'UFC, tout en vantant les mérites du HH bisontin qui vient démontrer que « les bonnes idées

ne sont pas que portées par les scientifiques mais qu'elles peuvent également venir de la société civile et des étudiants. Ils sont plusieurs à participer chaque année à ce challenge, venant de l'UFC et de l'UTBM, mais aussi de Supmicrotech Ensm ou encore des hautes écoles Suisse et de l'université de Neuchâtel » et Anne Vignot, présidente de GBM et maire de Besançon d'ajouter : « On a des gens qui viennent de plus en plus loin pour participer, de Lyon, Nancy, de la Suisse. Le Hacking Health est un marqueur d'identité qui dit que sur ce territoire on sait travailler ensemble. C'est notre singularité et la Hacking Health est un élément de preuve de la dynamique de notre territoire ».

Frédéric Chevalier

En Chiffres

Depuis 2017, le Hacking Health Besançon c'est :

- ◆ 7 marathons et un collaboration en ligne.
- ◆ 5 showrooms de l'innovation.
- ◆ 2 Ludi'Health.
- ◆ 5 start-up créées comme notamment la chaise pour s'attabler et se relever avec facilité, Alyzée de Upper ; le logiciel de cartographie veineuse One-vasc, un bras robotisé d'aide à la prise des repas (Maker Go), ou encore un kit moteur pour fauteuil roulant manuel (Uni-motion)
- ◆ 8 brevets déposés, dont 5 rattachés à la seule entreprise Micro Mega..
- ◆ 40 projets toujours en développement.



Bourgogne Franche-Comté. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est-elle à bout de souffle ? C'est à cette question que le premier rendez-vous financier de la ruralité qui s'est tenu à l'Université de Bourgogne a tenté de répondre.

Premier rendez-vous financier de la ruralité : un dialogue de sourds...

Dijon
Pour cet exercice qui réunissait des maires de toute la France, des universitaires spécialisés, des membres du Comité des finances locales, des experts et référents nationaux de la Direction générale des collectivités locales et de la DGFIP, rendez-vous était pris à l'uB autour de Patrice Raymond, directeur du Master 2 professionnel « Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements » et de Michel Fournier, président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) pour discuter de l'avenir de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le pronostic de cette dotation versée par l'État aux communes - dont 88% de communes rurales - est nébuleux. Pour Michel Fournier (AMRF), c'est une disposition « *inégalitaire, obscure et incompréhensible* ». Michel Bouvier, Professeur émérite de l'Université de Paris I et directeur de la Revue Française de finances Publiques (RFFP) a rappelé l'historique de cette dotation née de la décentralisation amorcée par Valéry Giscard-d'Estaing en

1979 : lui juge que « *la politique de décentralisation est morte en 1983 avec les réformes de Mitterrand. Depuis, c'est une disposition qui se fossilise au fur et à mesure de ses réformes* ». De son côté, le sénateur Claude Raynal, président de la commission des finances au Sénat rappelle que le gouvernement a souhaité sa réforme en 2025 tout en reconnaissant que : « *Le financement de l'État se base sur des critères parfois désuets qui placent les communes dans une situation inégalitaire* » illustrant son propos par la commune de Tournefeuille (Haute-Garonne) dont il fut maire de 1998 à 2015 et dont la population est passée de 5.000 habitants en 1975 à près de 30.000 en 2020, sans réelle révision des critères d'attribution.

LE RETOUR EN GRÂCE DU DÉPARTEMENT

Du côté de l'État, Thomas Fauconnier et Julien Rouge, respectivement directeur de la direction générale des Collectivités locales (DGCL) et chef des dotations de l'État aux collectivités estiment que : « *la DGF est une dotation qui fonctionne bien* ». Une réponse qui a quelque peu agacé Gilles Noël,

maire de Varzy (Nièvre) : « *Vous nous dites "Tout va très bien Madame la marquise", et c'est cela qui est source de frustrations* » rappelant également que le versement (pour 31%) à des EPCI (intercommunalités) crée une disparité entre les communes et les villes centre. Désaccords que Claude Raynal appelle à régler par le dialogue : « *Il faut que les élus se parlent entre eux* ». Alors que faut-il faire ? La plupart des élus dénoncent une hypercentralisation de l'attribution des dotations depuis Paris et appellent à une nouvelle décentralisation avec le retour sur le devant de la scène du département, presque relégué à l'attribution du RSA et à l'inauguration des armoires à fibre. Des départements que les acteurs considèrent comme « *Les plus aptes, parce qu'ils connaissent mieux que quiconque les besoins des communes de leur territoire* ».

LE TORCHON BRÛLE

La réponse à la question initiale : « *la DGF est-elle à bout de souffle ?* » n'aura pas vraiment eu de réponse... disposition nécessaire et adéquate pour l'État, inadaptée, incompréhensible, injuste pour les collectivités locales c'est finalement Patrice



Raymond qui résume le mieux la situation : « *Tout devient inaudible et incompréhensible. Les acteurs de la DGF ne se comprennent plus* ». Une incompréhension illustrée une fois encore par le Président de la République qui, dans les colonnes de L'express le 27 mai réfutait les accusations de dérapage des dépenses de l'État, refilant la responsabilité aux ... collectivités... qui, par le biais de l'association des Maires de France

rappelaient que « *Contrairement à l'État, les collectivités ne peuvent pas voter un budget en déficit et ne peuvent pas emprunter* » accusant le Président de la République d'être déloyal et d'avoir aggravé la situation par : « *le transfert de charges de l'État vers les collectivités* ». Le torchon brûle donc et la DGF suffoque...

Antoine Gavory

Côte-d'Or. En décembre prochain, le dernier généraliste de Baigneux-les-Juifs partira en retraite, laissant 1.600 patients, un écosystème de santé et une pharmacie dans l'expectative.

Un nouveau désert médical ?

Baigneux-les-Juifs
Ireste six mois à la commune de Baigneux-les-Juifs pour trouver un médecin généraliste. Le 31 décembre prochain, le docteur Philippe Deschamps, 67 ans prendra sa retraite laissant les 230 habitants sans cabinet médical. Pour le maire, Didier Robin, c'est la dernière ligne droite : « *Nous sommes ouverts à tout. À un partenariat avec la Maison de Santé de Châtillon, à un rachat du cabinet par la commune. Le docteur Deschamps est prêt à louer, vendre le cabinet équipé, la maison, si quelqu'un se présente. Tout le monde met de la bonne volonté pour que notre combat aboutisse* ».

Derrière ce challenge : une patientèle de 1.600 habitants qui devra, si aucun repreneur ne se présente, aller à quinze kilomètres, à Vénarey-les-Laumes ou

Aignay-le-Duc, mais aussi tout un écosystème de santé : « *Nous avons des infirmières libérales, une sage-femme sur le secteur, une pharmacie pour qui le docteur Deschamps représente deux tiers de l'activité. Tout le monde s'inquiète* », explique le maire.

Pour le moment, peu de touches : « *On est en train de réfléchir à organiser une sorte de speed-dating en face des Facs, un café, tout ce qui pourra nous permettre de rencontrer de futurs médecins, rencontrer l'Agence Régionale de Santé* ».

OUVERT À TOUT

De plus en plus fréquente, la solution du salariat d'un médecin par la commune séduit peu le maire de Baigneux-les-Juifs : « *Nous serions une commune de 3.000 habitants, oui, mais nous sommes 230 et nous ne sommes pas formés pour*

La patientèle de 1.600 habitants devra, si aucun repreneur du docteur Deschamps ne se présente, aller à quinze kilomètres pour ses rendez-vous médicaux. Ce qui est parfois très difficile pour des patients âgés en milieu très rural. Crédit : JDP.



ça ». Au-delà de la charge, le maire craint que la mise en place d'un médecin salarié n'empêche d'entraver une installation : « *Au regard du nombre de patients, un médecin aurait plus d'intérêt à s'installer en libéral* ». Autre solution, celle d'un

médecin itinérant qui viendrait en partenariat avec la communauté de communes du châtillonnois : « *On est ouverts à toute solution. Et on va accélérer car décembre approche* ».

A.G.

Haute-Saône

LE MARDI 14 MAI, LES COMMUNES DE JUSSEY ET DE PORT-SUR-SAÔNE ONT SIGNÉ DES CONVENTIONS CENTRALISÉES RURALES AVEC LA RÉGION, qui engage le déploiement d'une stratégie de redynamisation de leur centre bourg. La région soutient les communes à hauteur de 500.000 € chacune. Durant la période 2022-2026, 128 communes françaises moyennes à intermédiaires, cumulant des critères de fragilité de leur centre-ville, ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leurs projets. Une enveloppe totale de 50 M€ a été allouée.

Bourgogne-Franche-Comté

LE 16 MAI, LE PREMIER COMITÉ RÉGIONAL POUR L'EMPLOI A VU LE JOUR EN RÉGION BFC. L'objectif du nouveau dispositif est de permettre de déclencher en quelques semaines des formations pour répondre de manière réactive aux besoins de recrutement des entreprises. Elle cible les métiers en tension des filières industrielles. Le comité s'inscrit dans la continuité du Pacte formation Bourgogne-Franche-Comté 2024-2027 et la loi Plein emploi de décembre 2023.

en bref

Yonne. Cette initiative commune des chambres consulaires, du conseil départemental et des brasseurs locaux vise à promouvoir la diversité des bières artisanales du territoire.

L'Yonne trace sa Route des bières

De puis quelques années, l'activité brassicole s'est considérablement développée avec l'émergence notable de nouvelles habitudes de consommation. Comptabilisant plus de 2.500 brasseurs répertoriés en France, l'interprofession estimait à 15 Mds€ le chiffre d'affaires généré en 2022 par le secteur. L'Yonne n'a pas échappé à cette tendance et près d'une vingtaine de représentants de la filière sont installés sur son territoire, dont l'essentiel est constitué de pico-brasseries (moins de 200 hectolitres produits par an) et de microbrasseries (entre 200 et 1.000). Afin d'adopter une stratégie de communication globale, plusieurs d'entre eux, accompagnés par les chambres consulaires et Yonne Tourisme, ont choisi de se réunir pour imaginer une « Route des bières de l'Yonne » qui, à l'instar de la « Route touristique des vignobles de l'Yonne », doit aiguiller au mieux la clientèle vers leurs établissements. « Jusqu'à présent, nous nous



croisons sur les salons mais nous ne nous connaissons pas vraiment», avoue Alexis Madelin, fondateur de la brasserie artisanale Maddam à Chablis qui produit, quant à elle, près de 2.000 hectolitres par an. « Nous nous sommes découverts des problématiques communes. Nous réfléchissons, par exemple, à effectuer des achats groupés de matières premières

ou à créer ensemble des événements pour promouvoir nos entreprises. Nous souhaitons demain fédérer d'autres brasseurs et adopter une signalétique clairement identifiable. » Créer, en résumé, des synergies pour soutenir un savoir-faire local autour d'un produit, la bière, qui dans un département viticole ne coule pas forcément de source. D'autant

qu'entre « Les Bières de Papa » installées à Serbonnes, tout proche de la Seine-et-Marne, et la brasserie « Odile t'en brasse » à Avallon, près de 150 kilomètres les séparent.

UNE BIÈRE « ICAUNIQUE »

Encouragés par les chambres consulaires et le conseil départemental de l'Yonne, quatre brasseurs - la Brasserie de Vézelay, La Vaugermaine à Saint-Cyr-les-Colons, les Bières de Papa et Maddam - ont d'ores et déjà accru leur collaboration et se sont associés pour élaborer un brassin unique baptisé Icaune. Une bière blonde florale titrant six degrés, estampillée « Yonne 24, Terre des Jeux », commercialisée dans les brasseries participantes. « C'est le symbole de cette Route des bières de l'Yonne. Nous profitons du Passage de la flamme pour mettre le projecteur sur nos produits et sur notre activité de brasseur. » Une discipline, néanmoins, pas encore au programme des Jeux olympiques.

Stéphane Bourdier

Yonne. Baptisé stade d'athlétisme Guy Drut, le nouvel équipement a été inauguré le 15 mai dernier en présence de l'ancien champion olympique du « 110 mètres haies ».

Auxerre se dote d'un anneau « haute performance »

Un de plus ! Après Saint-Witz dans le Val-d'Oise ou Villers-Bretonneux dans la Somme, le stade d'athlétisme d'Auxerre porte, comme près d'une dizaine d'infrastructures sportives en France, le nom du vainqueur - et ancien détenteur du record du Monde - du « 110 mètres haies » des Jeux olympiques de Montréal de 1976. « Je suis très honoré de donner mon nom à cette piste, voisine du célèbre stade de l'AJA où j'ai rencontré mon ami Guy Roux », s'était réjoui celui qui siège depuis 1996 au Comité international olympique (CIO) lors des derniers vœux de la municipalité.

La rénovation complète du stade d'athlétisme a mobilisé près de 2,3 M€ de financements croisés, dont la moitié supportée par la ville d'Auxerre. Le conseil départe-



En présence notamment du maire d'Auxerre, Crescent Marault et du préfet de l'Yonne, Pascal Jan, l'ancien champion olympique Guy Drut a inauguré, le 15 mai, le stade d'athlétisme qui porte son nom. Crédit : ville d'Auxerre.

mental de l'Yonne a contribué, quant à lui, à hauteur de 30 %, l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et l'Agence nationale du sport (ANS) se répartissant le reste à charge à parts égales. Outre la réfection de la piste et des installations (1,7 M€), le stade a bénéficié d'un investissement en matériels (68.000 €)

et de nouveaux éclairages (41.000 €).

COMME AU STADE DE FRANCE

Dotée de huit couloirs de course, la piste auxerroise créée dans les années 1980, et qui avait souffert les affres du temps, se pare, à présent, d'un revêtement en caoutchouc vulcanisé semblable aux pistes d'athlétisme les

plus performantes. Ce stade d'athlétisme Guy Drut doit ainsi permettre à la sous-préfecture de l'Yonne de se porter candidate, à l'avenir, à l'organisation de compétitions majeures. Et de susciter de nouvelles vocations tant chez les licenciés que les scolaires.

S. B.

Bourgogne

UN BILAN ANNUEL 2023 « REMARQUABLE » POUR LES DOUANES DE DIJON. Le 17 mai, David Cugnetti directeur régional des douanes de Dijon, a présenté les résultats de ses services déployés dans les départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Nièvre. Ce sont cette année des résultats « remarquables », tant en termes de d'accompagnement et de soutien aux opérateurs du commerce international, qu'en termes de lutte contre les trafics illicites et la criminalité organisée. « Présente sur l'ensemble des vecteurs, la douane maintient une intensité de contrôle qui lui permet de s'adapter aux évolutions des différents phénomènes de fraude ». En 2023, ce sont ainsi 822 infractions qui ont été constatées par les services douaniers bourguignons, soit 406.730 € de droits et taxes redressés et 19,8 M€ de pénalités notifiées. ce sont 17.622 articles de contrefaçon (2023 marque un record des saisies de contrefaçons par la douane à l'échelle nationale), 1,9 tonne de tabac de contrebande et des armes - notamment dans le fret express - qui ont été découverts. Un renforcement de la lutte contre le financement des activités criminelles, le blanchiment de fond illicites et la fraude fiscale a également été opéré : 23 infractions relatives aux capitaux ont été constatées pour un total de 578.860 €.

LES STUPÉFIANTS EN LIGNE DE MIRE

Mais c'est bien sûr la lutte contre les stupéfiants qui fait la majeure partie des chiffres de la douane de Dijon. Les saisies de stupéfiants étaient effectivement en hausse l'année passée, représentant une valeur de 9,65 M€. En 2023, les brigades des douanes de Dijon, Chalon-sur-Saône et Auxerre ont saisi « 2,618 tonnes de cannabis, 47 kg de cocaïne, 8 kg d'héroïne, des amphétamines, de l'opium et du khat ».

Des chiffres qui devraient être sensiblement en hausse à l'heure du bilan 2024 : les douanes de Dijon ayant été largement mobilisées à l'occasion de l'opération Place nette XXL, déployée en mars 2024 sur la métropole dijonnaise sur ordre du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Les douanes de Dijon agissent également en faveur du développement de la compétitivité des entreprises à l'entreprise, rappelle David Cugnetti. Un accompagnement personnalisé aux entreprises dans leurs démarches d'import/export, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité leur est effectivement proposé. Cela se traduit, en 2023, par 73 entretiens-conseils auprès d'acteurs économiques locaux. En Bourgogne, la douane propose également un accompagnement global de la filière vitivinicole, du pied de vigne à la commercialisation et l'exportation de la bouteille. « La lutte contre les trafics et la criminalité organisée nécessite un engagement permanent, auquel les douaniers et les douaniers bourguignons savent répondre. La lutte contre les différents types de fraudes qui constituent un danger pour notre sécurité, notre santé et notre économie, reste une priorité de la douane, au même titre que le soutien à nos entreprises », conclut David Cugnetti.

en bref

Opinions

Seb : le site d'Is-sur-Tille menacé ?

Franck Backes, délégué syndical central CGT

Le site d'Is-sur-Tille a vu le jour en 1976. Il devient dans la foulée Centre de compétence de l'acuisson électrique pour le Groupe SEB. En 2002, suite au dépôt de bilan de Moulinex, son principal rival sur le marché des friteuses, le site se retrouve en situation de fournir la quasi-totalité du marché par les clients et bat des records de production avec 2,2 millions de pièces livrées. Mais le contexte change, et la distribution commence à sourcer des friteuses en Chine qu'elle commercialise sous marque propre ou sans marque. Les volumes de production d'Is-sur-Tille sont fortement impactés et le site doit se réorganiser. Il fait alors le pari de l'innovation, comme facteur clé de création de valeur, de dynamisation du marché et de différenciation face à la concurrence des produits à bas prix. En 2006, Actifry voit le jour, une révolution : la 1^{re} friteuse « sans huile » du marché, après 4 années d'efforts constants en R&D. Le succès commercial est au rendez-vous et le site d'Is-sur-Tille repart dans une dynamique de croissance. En 2009, la barre du million d'Actifry produites sur l'année est franchie et la gamme ne cesse de se diversifier. Mais depuis 2018 / 2019 la chute des ventes d'Actifry n'a cessé de diminuer, pour atteindre un niveau de production au plus bas, 70 000 / 80 000 Actifry sur 2024. Depuis 2019 la CGT n'a eu de cesse d'alerter la direction de la situation inquiétante de cette baisse dans toutes les instances représentatives. Différentes actions ont été mises en place pour faire face à cette diminution de la production et chercher des solutions

alternatives pérennes, telles que le lancement de nouveaux produits.

Malheureusement, ces multiples efforts n'ont pas réussi à stopper la diminution de la charge. Une production de Cookéo nous a été octroyée pour colmater ce manque de production.

Toujours dans l'optique de trouver des solutions alternatives, une nouvelle activité orientée sur la mobilité (vélo électrique ANGELL) a été introduite sur le site à l'été 2020, à ce jour celle-ci a dû mal à prendre son envol.

Actuellement le site d'Is Sur Tille subit un plan de réorganisation pour transformer cette unité de production en PME. Ce choix stratégique suscite un grand scepticisme parmi les salariés. Pourtant cette entité a toujours été reconnue par le Groupe SEB pour sa capacité à s'adapter et à s'organiser rapidement pour intégrer tous types de produits du petit équipement domestique. Les salariés travaillent dans un climat social délétère qui règne parmi eux, qui n'ont plus aucune motivation à faire tourner l'unité de production, une confiance au plus bas avec en point de mire : plus d'Actifry, plus de Four, plus de Cookéo, plus de Cookéo Custom fabriqués sur le site d'Is-sur-Tille et en France.

Deux projets en interne sous confidentialité sont en cours d'étude et nécessitent encore des analyses approfondies avant d'être (peut-être) présentés aux organisations syndicales le 18 juin en CSEC qui est aujourd'hui attendu par tous avec impatience. Malgré cela, SEB fort de

sa communication et de son lobbyisme fait sortir de terre une plate-forme logistique avec à la clé 100 emplois (non SEB) à Til-Châtel, situé à quelque kilomètre d'Is sur tille et qui sera géré par un sous-traitant.

Ne serait-ce pas l'arbre qui cache la forêt ?

Cela se déroule alors que le Groupe SEB investit dans des acquisitions d'usines en France. De plus, le Groupe SEB commence l'année 2024 comme prévu, avec une croissance organique des ventes solide, dépassant à nouveau les 5% ce trimestre. Pour fabriquer en France il faut des produits très sophistiqués, innovants et à forte valeur ajoutée pour compenser le surcoût. Pourtant, le site d'Is Sur Tille, fort de son Bureau d'Etudes amené à devenir centre d'expertise développement Groupe, conçoit des produits sourcés à forte valeur ajoutée. C'est pour cela que les salariés ne comprennent pas cette politique industrielle nous excluant du petit équipement domestique.

Nous demandons plus de clarté et de transparence sur les nouveaux projets R&D.

Nous demandons l'augmentation du budget investissement pour favoriser le développement de produits nouveaux sur notre site. Ce qui fait écho aux enjeux environnementaux.

Nous demandons de préserver la stabilité des emplois. En 10 ans, le site d'Is-sur-Tille a perdu plus de 100 emplois et cela continuera avec cette réorganisation, avec le non-remplacement du personnel de production qui part en retraite.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Le geai, le derrick et le colibri



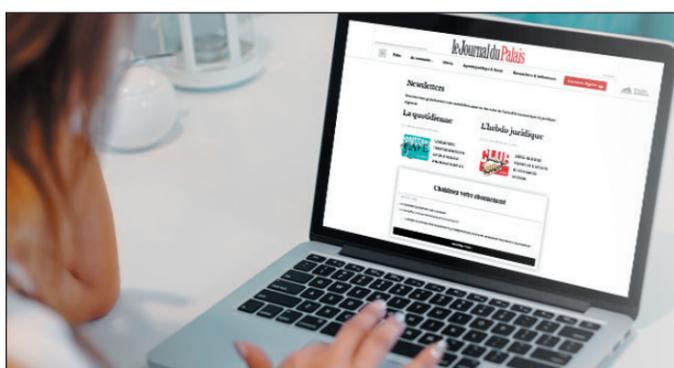
L'histoire se passe ce jeudi 30 mai, entre deux averses. Isabelle Patrier, directrice de TotalEnergies France, fait une journée marathon en Côte-d'Or. En BFC, elle joue sur du velours car ici le groupe s'illustre uniquement au travers des activités de son agence entièrement dédiée aux énergies renouvelables. Ces dernières prennent d'ailleurs une part de plus en plus importante dans le mix énergétique du groupe : en 2015, 65% des activités de Total (le nom a changé en TotalEnergies en 2021) était concentré sur le pétrole ; ce chiffre est descendu à 43% en 2023 (en faisant, il est vrai, aussi monté la part du gaz). 8% de l'électricité vendue aujourd'hui par TotalEnergies est issue de filières bas carbone ; ce sera 20% en 2030. Que de bonnes nouvelles...

L'atmosphère était donc plutôt détendue, lorsqu'Isabelle Patrier a lâché cette bombe dont sont parfaitement conscients dans le désordre les groupes pétroliers, les analystes des marchés de l'énergie, les experts du GIEC, les confrères spécialisés... et un peu moins il faut l'avouer les journalistes généralistes de BFC et le grand public. Et qu'a-t-elle dit, alors qu'une douce brise agitait les feuilles de l'arbre entrevu par la fenêtre et soulevait en une tendre caresse les plumettes du geai posé dessus ? « *Tout ce qu'on produit en énergies renouvelables est absorbé par cette augmentation de la demande en énergies fossiles* ». Une absorption loin de compenser cette augmentation qui n'est pas rien : selon les prévisions de l'IAE (l'agence internationale de l'énergie), la consommation de barils de brut va passer de 100 millions/jour il y a deux ans à 108 millions/jour en 2028. Ça en fait, des forages, des polluants et des gaz à effets de serre balancés un peu partout sur la planète... D'un seul coup, l'arbre et le geai ont pris, je l'avoue, des couleurs moins riantes, les couleurs délavées des vieux Polaroid s'effaçant et disparaissant sous une vague à la Hokusai, mais une vague de pétrole noir et gluant. (J'ai l'imaginaire fertile).

Alors, me suis-je dit in petto, à quoi ça sert tout ça, les éoliennes, les champs de panneaux photovoltaïques, le thermostat à 19°, le plan hydrogène de la région BFC, si c'est pour le voir anéanti par les amoureux du derrick ? (le machin pétrolier, pas l'inspecteur teuton). Et puis j'ai repensé à un autre oiseau. Le colibri. Le petit oiseau multicolore, beau comme un miroitement du soleil sur un étang de Giverny (j'ai aussi l'âme portée à la chose artistique). Le colibri du théorème, celui qui, devant un incendie, goutte d'eau après goutte d'eau, s'efforce d'éteindre le feu. Et je me suis dit que, tant qu'à faire, j'aurais meilleur temps (comme disent les Franc-Comtois et donc un de mes collègues) à être un colibri et privilégier les solutions plutôt que de me focaliser sur le problème. Je vais donc continuer à acheter de l'électricité verte et mettre un pull quand il fait frisquet, comme en ce mois de mai. Bonne nouvelle, Isabelle Patrier m'a confortée dans cette option en nous expliquant que le choix de TotalEnergies de miser un peu plus sur le côté vert de la force avait permis au groupe de terminer sur d'excellents chiffres. Mais ce geai plein de pétrole, s'agitant désespérément au sommet d'un arbre englué, va longtemps s'inviter sur mes étangs de Giverny. Foutu imaginaire...

Le regard de Faro

PARCOURSUP : PREMIERS RÉSULTATS D'ADMISSION



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES 2024



DISPONIBLE
EN KIOSQUES
LUNDI 24 JUIN

116 PAGES DÉDIÉES
À L'ACTUALITÉ
ÉCONOMIQUE
DE LA CÔTE D'OR



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédures adaptées



Commune de BELLEFOND

Avis d'appel public à la concurrence

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de BELLEFOND. Adresse : Mairie - 21490 BELLEFOND. Téléphone : 03.80.23.80.31.
2. Procédure de passation : Marché à procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123 - 1 et R.2123 - 1 1° du Code de la commande publique.
3. Objet de la consultation : Création d'un lotissement «Les Prés de Barges» de 18 lots.
4. Modalités d'attribution des lots suite à un classement en fonction des critères pondérés suivant :
 - Prix des prestations (60 %)
 - Valeur technique (40 %).
5. Le dossier consultation est téléchargeable sur <https://www.marches-securises.fr>. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Mairie, 21490 BELLEFOND. Tél. : 03.80.23.80.31 - Mail : mairie.bellefond21@wanadoo.fr
6. Date limite et lieu de réception des offres : le 21 juin 2024 à 12 h 00. Dépôt sur <https://www.marches-securises.fr>
7. Justificatif à produire par le candidat : Les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux dispositions des articles L.2123 - 1 et R. 2123 - 1 1° du Code de la commande publique.
8. Date de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
9. Renseignements techniques complémentaires : Mairie, 21490 BELLEFOND. Tél. : 03.80.23.80.31 - Mail : mairie.bellefond21@wanadoo.fr
10. Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 26 mai 2024. L2402608

SINOTIV'EAU

Avis pour la passation des marchés répondant à un besoin estimé entre 90.000 € HT et les seuils de procédure formalisée (Arr. du 26 juill. 2021, en vigueur le 1^{er} janv. 2022)

Section I - Identification de l'acheteur : SINOTIV'EAU, Hameau de Chassigne - 21110 FAUVERNEY. N° national d'identification SIRET : 200 078 855 00042 ; Groupement de commandes : non.

Section II - Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Plateforme TerNum BFC www.ternum-bfc.fr. L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui Plateforme TerNum BFC www.ternum-bfc.fr.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Contact : Pierre POILLOT CONSEIL ; adresse mail : poillot.pierre@outlook.com. Téléphone 0672711503.

Section III - Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation
- aptitude à exercer l'activité professionnelle : carte professionnelle, qualification ;
- capacité économique et financière : Documents indiqués à l'article R2143-3 du code de la commande publique ;
- capacités techniques et professionnelles : références certificats de capacité.
Technique d'achat : Sans objet ;
Date et heure limites de réception des plis : lundi 24 juin 2024, à 17h00.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidats : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Section IV - Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux de renouvellement de branchements EAU POTABLE : BEIRE LE FORT rue de la rivière et PLUVET rue Poivre.
Code CPV Principal : 45232150-8.
Type de marché : Travaux.
Description succincte du marché Travaux de renouvellement de branchements EAU POTABLE.
Lieu principal d'exécution du marché : BEIRE LE FORT et PLUVET .
Durée du marché (en mois) : à fixer pour chaque commande.
Valeur estimée du besoin (en euros) : 115.000 HT.
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section V - Lots
Marché alloti : Non.

Section VI - Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
L2402571

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpress
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

MAIRIE DE DARCEY

Avis d'appel à la concurrence

Travaux de rénovation énergétique d'un ancien logement

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE DARCEY
Maître d'Ouvrage : Commune de DARCEY, 1 place des Ecoles - 21150 DARCEY. 03.80.96.24.07/ 06.23.09.11.89. mairie.darcey@wanadoo.fr.
Objet du marché public et type de procédure : Travaux de rénovation énergétique d'un ancien logement sur la commune de Darcey.
Procédure Adaptée. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat, critères de sélection des candidatures et des offres : se reporter au REGLEMENT DE CONSULTATION.
Date limite de réception des offres : 01/07/2024 à 12h00.
Renseignements complémentaires : la date de notification du marché doit être comprise comme la date de démarrage de la préparation des travaux fixée dans l'ordre de service.
Visite des lieux obligatoire pour les lots 1 et 2 uniquement sur rendez - vous à prendre auprès de la mairie de DARCEY : au 03 80 96 24 07 (ouvert le lundi et jeudi de 8h à 18h).
Dates de visite (compter ½ heure par visite) : Le Lundi uniquement.
Conditions pour obtenir les documents :
Le Dossier de Consultation des Entreprises sera téléchargé gratuitement sur le profil acheteur ARNIA.
Référence : Renovationenergetique2024 - 2.
Date limite d'obtention : 1^{er} juillet 2024 à 12h.
Conditions de remise des offres et des candidatures : Voie électronique.
Précisions au règlement de la consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur.
Renseignements relatifs aux lots :
- Lot 01 : DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE ;
- Lot 02 : DEMOLITIONS - GROS OEUVRE ;
- Lot 03 : ENDUITS DE FACADES ;
- Lot 04 : CHARPENTE BOIS ;
- Lot 05 : MENUISERIES EXT BOIS - ALU ;
- Lot 06 : MENUISERIES INT BOIS ;
- Lot 07 : PLATRERIE - PLAFONDS - PEINTURE ;
- Lot 08 : REVETEMENT SOL - FAIENCE ;
- Lot 09 : PLOMBERIE - CHAUFFAGEVENTILATION ;
- Lot 10 : ELECTRICITE.
Date d'envoi à publication : Mardi 28 mai 2024.
L2402590

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CESSION
COIFFURE SINGH /
PARADISE

Suivant acte sous seing privé en date du 14/05/2024, enregistré au SPFE de DIJON le 17/05/2024, sous la référence 2104P01 2024 A 01168, la SARL SINGH au capital de 510 € dont le siège social est situé 42 rue Berbissey - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 893 320 143, a cédé à la SAS PARADISE au capital de 1.000 € dont le siège social est situé 42 rue Berbissey - 21000 DIJON, enregistré au R.C.S. de DIJON sous le numéro SIRET 893 320 143 00017, avec entrée en jouissance au 15/05/2024, moyennant le prix de 65.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 42.000 € et aux éléments corporels pour 23.000 €.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de Maître Pierre-Olivier ANDRE sis 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY, où domicile est élu à cet effet.
L2402574

Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

LE 75

Suivant acte reçu le 16 mai 2024 par Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 28 mai 2024, référence 2024N1291, il a été cédé :

Par la société dénommée DINERS BURGER, SAS dont le siège est à DIJON (21000), 75/79 boulevard Pascal, identifiée au SIREN sous le numéro 803 022 342 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000), en liquidation judiciaire simplifiée suivant jugement du TC de DIJON du 5 décembre 2023, représentée par Maître Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire-judiciaire domicilié à DIJON (21000) 2B avenue de Marbotte ;

Au profit de Monsieur Abdelkader LACHHAB, époux de Madame Krayra AMICHE, demeurant à DIJON (21000) 22 rue Hyacinthe Vincent, né à TAZA (MAROC) le 16 mars 1975, et Monsieur Khalid EL ABBADI, époux de Madame Zhor MORCHID, demeurant à SAINT APOLLINAIRE (21850) 202 rue Jacquat, né à DIJON (21000) le 23 juin 1980.

Objet de la cession : Un fonds de commerce de restaurant traditionnel pizzeria sur place et à emporter - livraison, sis à DIJON (21000), 75 boulevard Pascal, connu sous le nom commercial LE 75.

Prix de cession : 15.000,00 €, dont 6.000,00 € d'éléments incorporels et 9.000,00 € de matériel et mobilier.

Propriété - Jouissance : Propriété à compter du 16 mai 2024, jouissance à compter rétroactivement du 22 janvier 2024.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire-judiciaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention
Hubert CHARLOT
L2402623



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOURLOTTE
Avocats
10 rue Jean Gioia - 21000 DIJON

SAS RNC BURE /
SARL LE MARCHÉ
TENDANCE

Cession selon acte SSP du 29/04/2024 enreg le 17/05/2024 dossier 2024 00022237 réf 2104P01 2024 A 01169, la SAS RNC BURE, société en liquidation judiciaire ayant son siège social à DIJON (21), 131 avenue Gustave Eiffel, R.C.S. DIJON 911 604 429, représentée par la société MJ & ASSOCIES, SELARL ayant son siège social à DIJON (21), 5 rue du Docteur Chaussier, R.C.S. DIJON 419 349 030, a vendu à la SARL LE MARCHÉ TENDANCE sise à DIJON (21), 21A rue Capitaine Jean Brice de Bary, R.C.S. DIJON 791 628 522, un fonds de commerce de vente en magasin et livraison de fruits et légumes, d'épicerie fine, d'épicerie en vrac, de produits locaux, de panier de saison et d'alcool, exploité à DIJON (21), 131 avenue Gustave Eiffel, moyennant le prix principal de 12.000 € avec jouissance au 15/02/2024.

L2401788 Pour avis.

CONSTITUTION
DE SOCIÉTÉ

Marie DELAYE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique en date du 21/05/2023, il a été constitué une SELARL de masseur-kinésithérapeute au capital de 29 190 €, dénommée Marie DELAYE, dont le siège social est situé Maison de Santé - 2 B, rue du 8 mai à SEMUR-EN-AUXOIS (21140), qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de masseur-kinésithérapeute. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Le capital social a été constitué par un apport en nature, aux termes d'un acte d'avocat en date du 21/05/2023, du fonds libéral de masseur-kinésithérapeute de M^{me} Marie DELAYE, exploitée Maison de Santé - 2 B, rue du 8 mai à SEMUR-EN-AUXOIS (21140), évalué à 29 190 €. La société aura la propriété du fonds libéral apporté à compter de son immatriculation au RCS. M^{me} Marie DELAYE, demeurant 2, Chaume aux Noix - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, assure la gérance sans limitation de durée.

L2402473 Pour avis.

TRANSBEX

11 D Allée des Jardins 21910 NOIRON
SOUS GEVREY

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SARL : TRANSBEX au capital de 100 €.

Siège social : 11 D Allée des Jardins 21910 NOIRON SOUS GEVREY

Objet : Le transport de petits colis par véhicule de moins de 3.5 tonnes, location de véhicule avec chauffeur, activité de coursier, L'exploitation d'une activité de transports et de livraisons de toute nature (mobilier, matériels divers) et accessoirement de déménagement par véhicule de moins de 3.5 tonnes.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Gérant : Monsieur Fabien BARRAULT demeurant 11D Allée des Jardins 21910 NOIRON SOUS GEVREY nommé pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
L2402512

MINARD TRAITEUR
6 rue du Cassis Bat l'imprévu
21700 CHAUX

Suivant acte sous seing privé en date du 2 janvier 2024 à CHAUX, il a été institué une société par action simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : MINARD Traiteur

NOM COMMERCIAL : L'imprévu
CAPITAL : 1 000 Euros
SIEGE SOCIAL :

6 rue du Cassis Bat l'imprévu 21700 CHAUX

OBJET :
Outre la gestion de son patrimoine,
- la société a pour objet, en France et à l'étranger : traiteur

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ; et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent risquer de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DURÉE : 99 ans
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 000 €

PRESIDENT Monsieur Julien MINARD, domicilié(e) à : 6 rue du Cassis 21 700 CHAUX

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

LA PRESIDENCE
L2402483

L'AUBERGE AUX
BREZELS

Constitution

Le 23/05/2024, par acte sous seing privé, il a été constitué la société suivante : Forme : SARL. Dénomination : L'AUBERGE AUX BREZELS. Siège : 3 Rue Sainte-Claire Déville 21000 DIJON. Objet : L'activité de restauration rapide et la fourniture de toutes denrées (notamment de produits agroalimentaires maison, élaborés et locaux) et boissons alcoolisées ou non se rapportant à l'alimentation humaine à emporter ou par l'intermédiaire d'équipements mobiles ou véhicules notamment en food Truck ambulant ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à cette activité ; Durée : 99 ans. Capital : 1 500 euros en numéraire. Gérant : Vincent SANCHEZ (demeurant 3 Rue Sainte-Claire Déville 21000 DIJON). Immat. RCS DIJON.
L2402536

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ROUGET Sébastien

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros

Siège social :
9006 allée du Séquoia
21110 IZIER

Avis de constitution

ASSP du 27/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée - DENOMINATION SOCIALE : ROUGET Sébastien - SIEGE SOCIAL :

9006 allée du Séquoia 21110 IZIER - OBJET SOCIAL : Entreprise générale de maçonnerie, et tous travaux et prestations pouvant s'y rattacher ; Tous travaux de terrassement - DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Capital : 10.000 € - GÉRANCE : M. Sébastien ROUGET 1 Bis rue de Brévoille 21110 CESSY SUR TILLE - Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L2402560

SASU NETTEL

Avis est donné de la constitution de la SASU NETTEL, au capital de 2.000 €.

SIÈGE : 10 avenue Jean-Baptiste Greuze - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Déploiement et raccordement fibre optique D1, D2 ;

- Raccordement abonné D3 ;

- Fourniture et Pose de signalisation horizontale et verticale ;

- Travaux de décaissement/croutage chambre ;

- Détection et géoréférencement des réseaux secs.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de daton en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 2.000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix.

La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRESIDENTE : Madame Hamda ABDIAZIZ YASIN, demeurant 10 avenue Jean-Baptiste Greuze - 21000 DIJON.
L2402549



KERFOUCRE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP, en date du 23/05/2024, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : KERFOUCRE. FORME : SARL. CAPITAL : 1.000,00 €. SIEGE : 17 rue du Château - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, et l'exploitation par bail ou autrement, de tous biens, immeubles, et droits immobiliers, la vente des biens immobiliers appartenant à la société. L'activité de loueur en meublé professionnel ou non professionnel, la location meublée de biens immobiliers appartenant à la société avec ou sans prestation para hôtelière. La conciergerie immobilière et la gestion locative. La fourniture de services, multiservices divers, notamment dans les domaines de la maintenance, du nettoyage, de la sécurité, et autres activités connexes. L'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers. Location en non meublé, à titre accessoire. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires. AGREMENT : Les parts sociales, quelle que soit la qualité du cessionnaire, ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de l'unanimité des associés représentant la totalité des parts sociales. GERANTE : M^{me} Florence DOUREL, épouse FOUCRE, dt à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), 17 rue du Château. IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.
L2402550 Pour avis : La gérante.

M&A

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société M&A, SARL unipersonnelle au capital de 1.500 €. DURÉE : 99 ans. SIEGE SOCIAL : 54 boulevard Voltaire - 21000 DIJON. OBJET SOCIAL : Restauration traditionnelle, rapide. Le gérant est Monsieur Mehmet AVCI, demeurant 92 rue Emile Gruet - 21130 AUXONNE.
L2402617 Pour avis : La gérance.



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SNC FEBVRET

SNC au capital de 5 000 Euros
Siège social : 10 rue des Lientes
21260 VERONNES

Avis de Constitution

Statuts SSP 15.05.2024

Forme sociale : Société en nom collectif

Dénomination sociale : SNC FEBVRET

Siège social : 10 rue des Lientes, 21260 VERONNES

Objet Social : La réalisation de tous travaux agricoles et notamment la réalisation de prestations de traitements à base de produits phytopharmaceutiques, la réalisation de travaux forestiers, et également les travaux d'élagage et de déneigement, la location de matériels agricoles et autres prestations de services, l'achat et la revente de produits et matériels agricoles ainsi que tous travaux ruraux et forestiers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Associés en nom :

Laurent FEBVRET, 2 Chemin de

Faiverive 21260 VERONNES

Xavier FEBVRET, 10 rue des Lientes

21260 VERONNES

Nicolas FEBVRET, 20 route de Tilchatel

21260 VERONNES

Gérance : Madeleine FEBVRET, 10 rue

des Lientes 2160 VERONNES, gérante

non associée.

Immatriculation de la Société au

Registre du commerce et des sociétés de

DIJON

L2402564 La gérance

SASU FUKURO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/05/2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination sociale : SASU FUKURO. Capital : 1.000 €. Siège social : 20, rue Henri Matisse (21000) DIJON. Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, l'attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier ; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; Durée : 99 ans. Président : Juanina DENIEL demeurant 20, rue Henri Matisse (21000) DIJON présidente de la société pour une durée non limitée. Immatriculation au RCS Dijon. La présidente, Juanina DENIEL
L2402589

KJDA THERMIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros

Siège social : 7 rue du 19 mars 1962

21470 BRAZEY EN PLAINE

Société en cours de constitution

Avis de constitution

Par ASSP en date du 24/05/2024, il a été constitué une SAS unipersonnelle dénommée :

DENOMINATION : KJDA

THERMIQUE.

FORME : Société par actions simplifiée

unipersonnelle.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue du 19 mars

1962 - 21470 BRAZEY EN PLAINE.

OBJET : Plomberie, chauffage,

ventilation ; sous-traitance d'isolation,

toiture et plaques de plâtre.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 1.000 €.

PRESIDENT : Monsieur Arsène

ATIPOT, demeurant 7 rue du 19 mars

1962 - 21470 BRAZEY EN PLAINE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES :

Chaque associé a le droit de participer

aux décisions collectives par lui-même

ou par mandataire.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :

Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSE D'AGREMENT : Les actions

sont cessibles avec l'accord du président

de la société aux tiers.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de

DIJON.
L2402599

SASU NOGUÈS
HORIZONS

Avis est donné de la constitution de la SASU NOGUÈS HORIZONS, au capital de 5.000 €.

SIÈGE : 13 avenue de la Gare - 21600 OUGES.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Fabrication et vente sur place, à

emporter et ambulante de pizzas ;

- Vente sur place, à emporter et

ambulante de boissons softs et vins et

bières ;

- Fabrication et vente sur place, à

emporter et ambulante de sandwiches,

snacking ;

- Dépôt de pain, viennoiserie ;

- Revente de plats cuisinés et divers

produits alimentaires (ex poulets rôtis) ;

- Vente de produits suivant saisons (ex :

Fruits, Légumes, Huîtres, champagne

etc...);

- Création et animation de soirées ou

repas dansants, événements ;

- Location de matériel de lumières et

sonorisation.

Le tout directement ou indirectement,

pour son compte ou pour le compte de

tiers, soit seule soit avec des tiers, par

voie de création de sociétés nouvelles,

d'apport, de commandite, de souscription,

d'achat de titres ou de droits sociaux,

de fusion, d'alliance, de société en

participation, de fonds d'investissement

ou de prise ou de daton en location ou

en gérance de tous biens ou droits

autrement, y compris par le recours à tout

instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations

financières, commerciales, mobilières

et immobilières, apports en société,

souscriptions, achats de titres, parts

ou intérêts, constitution de sociétés et,

éventuellement, toutes autres opérations

commerciales ou industrielles se

rapportant directement ou indirectement

à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles

d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire

s'élève à 5.000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CENTRE DE LASERS
DERMATOLOGIQUES
DARCY

Société civile de moyens
au capital de 2 800 euros
Siège social : 14 boulevard de Sévigné
21000 DIJON
482350287 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 20 années la durée de la Société, soit jusqu'au 19 mai 2045 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2401628

LES ARTISANS
APPLIQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 17 Rue du Triage, 21120
IS SUR TILLE
834889370 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 15 mai 2024, il résulte que :

- le cabinet EXCO SODODEC, domiciliée 51 avenue Françoise Giroud 21000 DIJON, immatriculé au RCS DIJON 400726048, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Olivier PERROUD, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ; il n'y a pas lieu de remplacer le Commissaire aux Comptes suppléant.

POUR AVIS La Présidente

L2401907

PENNEQUIN

Société par actions simplifiée
au capital de 1 995 000 euros
Siège social : 601 Rue de la Pièce
Léger, 21160 MARSANNAY LA COTE
922538228 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31 mars 2024, le cabinet EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT domicilié à DIJON (Côte d'Or) 37 Rue Elsa Triolet Parc Valmy, immatriculée sous le numéro RCS DIJON 300 465 093, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

POUR AVIS La Présidente

L2402334

ELIXIR LIQUID

S.A.S. au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 11, route de Norges
21490 BRETAGNY
R.C.S : DIJON 897 669 859

Avis de modification

Par décision du 16/05/2024, l'associé unique a décidé, à la même date, d'étendre l'objet social de la société aux activités :

- d'exploitation d'unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés sur des bâtiments dont elle a la jouissance et plus généralement d'énergies renouvelables ;

- d'achat, revente, négoce (sans stockage) de tous types de boissons alcoolisées ou non, de matières premières en lien avec la distillation d'alcool, d'équipements techniques et professionnels en lien avec la production de vins et spiritueux ou encore le secteur de l'hôtellerie-restauration.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La Présidence.

L2402393

SCI DMS

Société civile immobilière
au capital de 460 Euros
Siège social :
15 rue des Alisiers - 21121 DAIX
R.C.S. Dijon 439 704 156

En date du 17/05/2024, l'AGE a décidé le transfert du siège social au 2, pré de la Forge à DRAMBON (21270) à compter de ce jour.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2402628

EARL DOMAINE
BOIGEY FRERES

EARL au capital de 10 000 €
Siège social : 8 rue Grand Velle
21700 VOSNE ROMANEE
RCS de DIJON n°832 628 051

Avis de modification

L'AGE du 22/01/2024 a décidé à compter du 22/01/2024 d'augmenter le capital social de 190 000 € par incorporation directe de réserves au capital en le portant de 10 000 € à 200 000 €.

Article 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

La Gérance

L2402525

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

DES PETITS
CHAMPS LINS

Société civile d'exploitation viticole
Capital social : 239.600 Euros
Siège social : 15 rue de la Velle
21190 MEURSAULT
508868247 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 1^{er} mai 2024, les associés ont nommé en qualité de co-gérants, à compter du même jour : Madame Vick LABRY, demeurant 22 bis rue des Lilas - 21190 MEURSAULT et Madame Clémentine FOUQUERAND, demeurant 1 F Place de l'Europe - 21190 MEURSAULT.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2402530

LEGI
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JAMES L.C

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 1 rue Haute
21910 SAULON LA RUE
850 157 116 R.C.S. Dijon

Avis de transformation

ASSP 30/04/2024, l'Associé unique a décidé la transformation de la société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €. Ancien objet : Revêtement sols et murs, salle de bain clef en main, électricité, plomberie, plâtrerie, peinture. Maîtrise d'œuvre. Nouvel objet : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement - Ancien siège : 1 rue Haute - 21910 SALON LA RUE / Nouveau siège : 3 rue de l'Eglise - 21910 NOIRON SOUS GEVREY

- Ancien gérant / Nouveau gérant : M. James CHAMPAY, 3 rue de l'Eglise - 21910 NOIRON SOUS GEVREY. R.C.S. DIJON.

L2402535

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

J'AIME MON FRAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : Rue Lucien Perriaux
21200 BEAUNE
813 149 275 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 22 mai 2024, il résulte que Monsieur Farid MIR, demeurant 17 rue Paul Painlevé - 45120 CHALETTE SUR LOING a été nommé en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Jean-Luc PUGEAULT, démissionnaire.

Pour avis : Le Président.

L2402534

FINANCIA
EXPERTSOS OBJETS
ENCOMBRANTS

Extension de l'objet social

Changement de
dénomination

DÉNOMINATION : SOS OBJETS ENCOMBRANTS.
FORME : SARL au capital de 32.000 Euros.

SIÈGE SOCIAL : 673 route de Gray - 21850 SAINTAPOLLINAIRE.
448 252 122 R.C.S. de DIJON.

Aux termes de l'AGE en date du 23/05/2024, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de : location de box de stockage, location de matériel de déménagement, vente de fournitures de déménagement.

L'art. 3 - objet social a été mis à jour en conséquence.

- de prendre la dénomination sociale de QUALITY'DEM.

L'art.2 - dénomination sociale a été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : L'associée unique.

L2402551

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

GAMALI

Société par actions simplifiée
au capital de 96.100 Euros
Siège social : 39 Route de Fontaine Française
Fouchanges - 21310 ARCEAU
830 494 019 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 17 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée GAMALI a décidé de transférer le siège social du 39 Route de Fontaine Française - Fouchanges, 21310 ARCEAU au 17B Grande Rue - 21490 BRETAGNY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le Président.

L2402568

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

LECAJUGA

Société civile
en cours de transformation en société à responsabilité limitée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 39 Route de Fontaine Française FOUCHANGES
21310 ARCEAU
851 455 493 R.C.S. Dijon

Suivant délibération en date du 17 mai 2024, l'associé unique, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée (à associé unique) à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital reste fixé à la somme de 500 €, divisé en 500 parts sociales de 1 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet : - Ancienne mention : La société a pour objet :

- la propriété, l'administration, la construction et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Nouvelle mention : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La location meublée non professionnelle de tous immeubles bâtis ;
- L'activité de Marchand de biens ;
- La location nue de tous immeubles bâtis.

Et généralement, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social : - Ancienne mention : 39 Route de Fontaine Française - Fouchanges - 21310 ARCEAU ;

- Nouvelle mention : 17B Grande Rue - 21490 BRETAGNY.

Dirigeants : - Ancienne mention : Gérant.

Monsieur Gaëtan GARCIA demeurant 39 Route de Fontaine Française FOUCHANGES - 21310 ARCEAU.

- Nouvelle mention : Gérant.

Monsieur Gaëtan GARCIA, demeurant 17B Grande Rue - 21490 BRETAGNY.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2402569

LEGI
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

RELAIS DE LA
SANS FOND

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 petite rue au Chêne
21910 CORCELLES LES CITEAUX
449 806 025 RCS DIJON

DUA 30.04.2024 : transfert du siège social à compter du 30.04.2024

Ancien siège : 33 Route Hameau de Chevigny, Relais de la Sans Fond, 21600 FENAY

Nouveau siège : 2 Petite rue au Chêne 21910 CORCELLES LES CITEAUX RCS DIJON

La gérance

L2402602

LEGI
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

NAKADA-PARK ET
CIE

SARL au capital de 233 200 euros
Siège social : 32 rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
489 654 905 RCS DIJON

DUA 30.04.2024 : augmentation du capital social de 13 200 € par voie d'apport en nature.

Ancien capital : 220 000 €

Nouveau capital : 233 200 €

RCS DIJON

La Gérance

L2402609

LEGI
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Domaine Koji et
Jae Hwa

SCEA au capital de 51 238 euros
Siège social : 32 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 21220 GEVREY CHAMBERTIN
950 927 558 RCS DIJON

Rectification du montant
du capital social

DUA 30.04.2024 : Rectification d'une erreur matérielle du montant du capital social à la constitution de la société. Le capital social, à la constitution (22.03.2023) s'élève à 51 238 € au lieu de 49 727 €. Apport de l'entreprise individuelle évalué à 51 237 €, rémunéré par l'attribution de 51 237 parts sociales d'un euro chacune.

Le gérant

L2402612

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

SARL PERRAUD

Société à responsabilité limitée
au capital de 358.180 Euros
Siège social :
Zone Industrielle «LES TERRES D'OR»
Rue des Terres d'Or
21220 GEVREY CHAMBERTIN
378 945 133 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 29 mars 2024, la collectivité des associés a décidé de ne pas renouveler les mandats arrivés à expiration de la société ADEXIAM, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Damien SARRON, commissaire aux comptes suppléant, dans la mesure où la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite Loi Pacte, ne rend plus cette nomination obligatoire.

Modification au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2402620

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

CS CONCEPT

Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 Euros
porté à 175.000 Euros
Siège social : 1 B rue des Herbiottes
21160 MARSANNAY LA COTE
520 383 555 R.C.S. Dijon

Il résulte : - Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 17 avril 2024 ;

- du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 09 mai 2024 ;
- Que le capital social a été réduit de 25.000 € par voie de rachat et annulation de 50 actions de 500 € de nominal chacune et a été ramené de 200.000 € à 175.000 €. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (200.000 €).

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille Euros (175.000 €).

Pour avis : Le président.

L2402625



35 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

LCBDF - LA CROIX
BLANCHE DIJON
FRANCE

SARL au capital de 585,40 €
Siège social : 24 rue Musette
21000 DIJON
RCS de DIJON n°15 550 353

Avis de transformation

Par acte unanime du 22/04/2024, les associés ont décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 22/04/2024 et ont nommé en qualité de président M. RICHARD Christian, demeurant 21 rue Buffon 21240 TALANT.

Il a également été nommé en qualité de directeur général M. RICHARD Claude, demeurant 139 B avenue Victor Hugo 21000 DIJON

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Transmission des actions : Cession d'actions : soumise à agrément.

Mention : RCS de DIJON

Pour avis

L2402629

LEGI
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JOLEX

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
CC TOISON D'OR - CEL E19
Route de langres - 21000 DIJON
791 300 494 RCS Dijon

Avis de transformation

ASSP 27/05/2024, l'Associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €. Ancien gérant : M. Joris FERNANDEZ, 1 Voie Romaine 21490 BRETAGNY Nouveau président : Sté GAIA, 841 541 147 RCS DIJON, 1 Voie Romaine 21490 BRETAGNY - RCS DIJON.

L2402639

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

DISSOLUTION
DE SOCIÉTÉLE LOGIS DES
THERMES

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège : Chemin du Moulin
21210 LACOURD'ARCENAY
Siège de liquidation : Chemin du
Moulin
21210 LACOURD'ARCENAY
834 513 830 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 novembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sébastien BILLARD, demeurant Chemin du Moulin - 21210 LACOURD'ARCENAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin du Moulin - 21210 LACOURD'ARCENAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2402600

REPARATION
ELECTRIQUE
BOBINAGE - R.E.B.

Société à responsabilité limitée
au capital de 28.000 Euros
Siège social : 2 rue de l'Yser
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 410 947 295
Société en liquidation

Aux termes des décisions de l'AGE du 30/04/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2024 et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Pascal BIOT demeurant 3 rue de la Combe Boulanger à COURTIVRON (21120), et fixé le siège de liquidation à son adresse personnelle : 3 rue de la Combe Boulanger à COURTIVRON (21120), adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée ainsi que l'ensemble des actes et documents concernant la liquidation notifiés.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2402633

LEGATIS
Notaires
DIJON - QUETIGNYLE CLOS DES
ROSES

Société civile immobilière
au capital de 466.000 Euros
Siège social :
13 rue des Bouchardées
21121 FONTAINE LES DIJON
801 450 248 RCS Dijon

Suivant AGE du 31/05/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2024 et sa mise en liquidation.

L'Assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, M. Jean-Claude BONNET, demeurant 13 rue des Bouchardées - 21121 FONTAINE LES DIJON, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13 rue des Bouchardées - 21121 FONTAINE LES DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2402642

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SCI FERME DE
BARME

SCI en liquidation
au capital de 1.650 Euros
Siège social : Ferme de Barme à
SELONGEY (21260)
R.C.S. DIJON 443 946 975
Siège de liquidation :
Chez M. Michel BARD
14 rue du Midi - 21000 DIJON
Liquidateur : M. Michel BARD
14 rue du Midi - 21000 DIJON

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 24/05/2024 la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2402567

TRANSPORTS
OSMO

SASU société en liquidation
Capital social : 1.800 Euros
Siège social :
26 rue de l'Artisanat
21560 COUTERNON
894 600 246 RCS de Dijon

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Kevin MASOVIC demeurant 24 rue de l'Artisanat - 21560 COUTERNON et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de DIJON.

Le liquidateur.

L2402570

NOVABIOTIS

SARL au capital de 22 500 €
Siège social : 10 rue des Vignes
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
RCS de DIJON n°478 150 451

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 13/04/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. CONNAT Jean-Louis de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/05/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Jean-Louis CONNAT

L2402616

LEGATIS
Notaires
DIJON - QUETIGNYLE CLOS DES
ROSES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 466.000 Euros
Siège social :
13 rue des Bouchardées
21121 FONTAINE LES DIJON
801 450 248 RCS Dijon

Suivant AGO du 31/05/2024, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur M. Jean-Claude BONNET, demeurant 13 rue des Bouchardées - 21121 FONTAINE LES DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2402643

CASA D&CO

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 17 RUE MESSIDOR
21300 CHENOVE
RCS de DIJON n°844 447 805

Avis de liquidation

En date du 13/05/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. NAAJI YUCEF de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

NAAJI YUCEF

L2402607

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

B.D. AUDIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 48.000 Euros
Siège social : Parc Valmy
51 avenue Française Giroud
21000 DIJON
479 832 222 R.C.S. Dijon

Par décision du 24.05.2024, la société EXCO SOCODEC, SARL au capital de 3.200.000 €, dont le siège social est 51 avenue Française Giroud à DIJON (21), 400 726 048 R.C.S. DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société B.D. AUDIT, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la SARL B.D. AUDIT au profit de la SARL EXCO SOCODEC, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé aux créanciers sociaux, ceux-ci n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'oppositions, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL B.D. AUDIT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions seront reçues au Tribunal de Commerce de DIJON, 13 Bld Clémenceau - 21000 DIJON. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2402558

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

GALERIE
BARNOUD

Forme : EURL
au capital de 300.000 Euros
Siège social :
12 rue Chancelier de l'Hospital
21000 DIJON
341 335 792 R.C.S. de Dijon

Transmission universelle
de patrimoine

Suivant décision du 17 mai 2024, l'associée unique 44 AMIRAL ROUSSIN, SCI au capital de 251.864 €, sise 12 rue Chancelier de l'Hospital - 21000 DIJON, 341 170 165 R.C.S. de DIJON, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code civil.

Les créanciers de la société GALERIE BARNOUD pourront former oppositions devant le tribunal de commerce.

L2402598

CREANCES SALARIALES

Avis de dépôt des relevés
de créances salarialesMYLANA LES P'TITES
BOMBES SARL

Prêt à porter féminin, accessoires, chaussures, maroquinerie. Route de Langres - 21000 DIJON, SIREN 507 593 622.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 02/05/2024.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean - Joachim BISSIEUX, liquidateur.

L2402228

Avis de dépôt des relevés
de créances salariales

ECRIVIN SARL

Edition 40 route de Savigny - 21200 BEAUNE. SIREN 397 820 507.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 02/05/2024.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean - Joachim BISSIEUX, liquidateur.

L2402229

Avis de dépôt des relevés
de créances salarialesGARAGE CHAMBELLANT
SARL

Garage. Bas des fontaines - 21290 RECEY SUR OURCE, SIREN 790 089 445.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 03/05/2024.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean - Joachim BISSIEUX, liquidateur.

L2402230

AVIS

ADMINISTRATIF

selongey
Portes de la BourgogneCommune de
SELONGEYApprobation de la révision
du PLU et instauration
du DPU

Par délibérations en date du 06 Mai 2024, le conseil municipal de SELONGEY a décidé d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU.

Le dossier du PLU ainsi que le plan du DPU approuvés sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la DDT de Côte d'Or. Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

L2402603

AVIS DIVERS

COMMUNE
DE TALMAY

Par un procès-verbal provisoire n° 001 2024 du 28/05/2024 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé 10 rue de Gray, références cadastrales AB 223. Propriétaire connu : M. Markusch Jacob succession et ce au sens des articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales. Ce procès-verbal peut être consulté en mairie aux heures et jours d'ouverture du secrétariat du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et affiche au tableau officiel.

Fait à TALMAY, le 28 mai 2024.

L2402610



SCP Ludovic BAUT
Eloïse SALICHON-COLLOT
Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

M^{me} Marthe
GAUTHIEREnvoi en possession
en l'absence d'héritiers
réservataires
Article 1378-1 du code de
procédure civile

Par testament olographe, en date à DIJON le 17/07/2014, M^{me} Marthe GAUTHIER, en son vivant demeurant à QUETIGNY (21800), 2 avenue du Parc, née le 15/06/1932 à TIL CHATEL (21120), décédée à QUETIGNY, le 24/12/2023, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ludovic BAUT suivant procès-verbal en date du 10/04/2024 suivi d'un acte complémentaire du 28/05/2024.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Philippe SCHANG, notaire à CHENOVE (21300) 3 boulevard des Valendons.

Pour avis : Me Ludovic BAUT.

L2402615



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

M^{me} Soria
BENHADDAAvis de saisine de
legataire universel - Delai
d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28
novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 mars 2024,

M^{me} Soria BENHADDA, sans profession, demeurant à SELONGEY (21260), Impasse des Mimosas. Décédée à DIJON (21000) le 18 avril 2024.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Julie GRESARD, Notaire à DIJON, le 17 mai 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 23 mai 2024.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me GRESARD, notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis : Me GRESARD.

L2402636

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Office Public de
l'Habitat - GRAND
DIJON HABITAT

Avis d'appel public

Réunion d'études et
d'échanges préalables
avec les opérateurs
économiques
conformément à l'article
R2111-1 du Code de la
commande publique

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Office Public de l'Habitat - GRAND DIJON HABITAT, 2 bis rue Maréchal Leclerc, BP 87027 - 21070 DIJON CEDEX.

2. IDENTIFICATION DU BESOIN : GRAND DIJON HABITAT organise une réunion d'information et d'échanges afin d'exposer aux assureurs et courtiers, son projet de renouvellement des contrats d'assurance de GRAND DIJON HABITAT.

CPV :
Garanties :
- Dommages aux biens ;
- Dommages ouvrages ;
- Flotte automobile ;
- Responsabilité civile personne morale et protection juridique ;
- Responsabilité des agents et administrateurs ;

- Bris de machine informatique ;
- Risque Cyber.

Les points notamment abordés :
1. Calendrier ;
2. Allotissement du marché ;
3. Résultats techniques ;
4. Plafond de garantie et niveau de franchise ;
5. Action de prévention ;
6. convention de gestion (suivi et reporting).

La réunion d'information se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à l'adresse suivante : Siège de GRAND DIJON HABITAT, Salle n° 3, 3^e étage.

Afin d'optimiser ce temps d'échange 2 créneaux horaires sont proposés par type de garantie :
- 14h00 16h00 : Dommages aux biens/ Dommages ouvrages/ Flotte automobile
- 16h00 17h00 : - Responsabilité civile personne morale et protection juridique/Responsabilité des agents et administrateurs/Bris de machine informatique/Risque Cyber

2 personnes maximums par intervenants seront autorisées à la réunion d'information en présentielle ou en visioconférence.

3. DEMANDE DE PARTICIPATION : Les demandes de participation devront être adressées avant le lundi 17 juin 2024 - 12 heures à l'adresse électronique suivante vsacrier@granddijonhabitat.fr

Nous vous remercions d'indiquer le nom de chaque personne présente à la réunion en présentielle ou visioconférence.

4. RENSEIGNEMENTS : Pour tous renseignements complémentaires vous devez adresser un courriel à l'adresse électronique mamrani@granddijonhabitat.fr

Cet avis d'appel public est à retrouver sur le profil acheteur de Grand Dijon Habitat, à l'adresse : <https://www.ternum-bfc.fr/> L2402627

TOUTES
LES SEMAINES
LE JOURNAL
DU PALAIS
POUR 120€

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne


Notaires
SCP
GUILARD - CONVERS - PÉRE
Notaires à DIJON, 7 bd de Brosses
Successeurs de Maître MARION

Mlle Marie-Rose BELLES
Avis de dépôt de testament

Par testament olographe du 21/04/2024, Mademoiselle Marie-Rose BELLES, née à DIJON, le 22 juillet 1941, demeurant à DIJON (21000), 23 rue d'Ahu, célibataire, décédée à DIJON, le 30 avril 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Charles GUILARD, suivant procès-verbal en date du 30 mai 2024.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me GUILARD, Notaire à DIJON, 7 Bd de Brosses, chargé du règlement de la succession.

Pour avis : Me GUILARD.
L2402638

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DUBRAY Georges décédé le 18/02/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218117073.
L2402591

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PEJON Pierre décédé le 25/02/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120584.
L2402592

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. VASCONI Arsene décédé le 13/07/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218117069.
L2402593

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SANTENS Dominique décédé le 15/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218117535.
L2402594

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CHAUVIER Bernard décédé le 24/09/2020 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218102571.
L2402595

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GUENNEC Simonne décédée le 13/11/2018 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218115092.
L2402596

TRIBUNAUX DE

COMMERCE EXTERIEUR

DIRECT AUTO FRANCE

7B rue Clement Ader - 51470 SAINT MEMMIE.
R.C.S. CHALON EN CHAMPAGNE : 812 492 668.

Etablissement secondaire à DIJON : 812 492 668 - 2019 B 1174.
ACTIVITE : Vitrages automobile.

Le Tribunal de Commerce de CHÂLONS EN CHAMPAGNE a prononcé en date du 23/05/2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2024/45 date de cessation des paiements le 01/03/2023, et a désigné juge commissaire : Monsieur Roger FATOUX, administrateur : SELARL A.J.C. : ME TORRANO 31-33 rue de Talleyrand - 51100 REIMS, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SCP CROZAT prise en la personne de Me Arnaud Crozat 17 Quai de la Villa BP 1014 51200 Épernay, et a autorisé la poursuite de l'exploitation du fonds pour une durée expirant le 23 novembre 2024, et a ouvert une période d'observation expirant le 23/11/2024, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.
L2402587

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

VALORIS PRODUCTION

21
Rue de la Gare - 21310 MIREBEAU SUR BÈZE. RCS LONS LE SAUNIER : 515 182 715. Etablissement secondaire à DIJON : 515 182 715 - 2009 B 921. Activité : La création de sites d'entreposage et de traitement des déchets de toute nature et en particulier en bois, et la création de plateforme d'exploitation, la mise en oeuvre de tous les moyens nécessaires à l'exploitation de plateforme de transformation et de traitement des déchets de bois en vue de la production de matière destinée au recyclage de bois, dans toutes les filières et notamment le bois de chauffage.

Jugement du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER en date du 24/05/2024 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402585

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

NOË SERVICES

19 rue du Professeur Paul Milleret - 25000 BESANÇON. RCS BESANÇON : 793 698 820. Etablissement secondaire à DIJON : 793 698 820 - 2016 B 369. Activité : toute activité de prestation de gestion sociale et de régulation sanitaire.

Jugement du tribunal de commerce de BESANÇON prononçant en date du 15 Mai 2024 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Novembre 2022, désignant liquidateur Selarl Guigon Associés 3, avenue Commandant Marceau - 25000 BESANÇON.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
L2402584

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 21 mai 2024

SAS HERMASA, 30 Rue du Faubourg Saint-Martin, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 900 286 857. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2402547

SAS EUVITIS, 29 Place Bossuet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 530 004 753. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2402548

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 21 mai 2024

SAS SKB, Route de Dijon, 39 B, 21110 Thorey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 904 998 598. La société a pour objet la création et l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle, restauration rapide pizzeria, snacking, plat chaud ou froid, vente sur place ou à emporter, vente de boissons non alcoolisées, sans vente de boissons alcoolisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2402545

SARL HM PRESTATIONS MECANIKES VITICOLES, 1 Rue de l'Ecluse, 21340 Val-Mont, RCS Greffe de Dijon 885 276 824. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Novembre 2022, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2402546

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 21 mai 2024

SARL SAVEURS DE PORTO, 22 Avenue de Langres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 881 041 156. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 21 Novembre 2022, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2402544

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 21 mai 2024

SARL MAAGANO, 15 Rue des Forges, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 514 486 398. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402537

SAS CLASS AUTO 21, 1 Route de Dijon, 21130 Villers-les-Pots, RCS Greffe de Dijon 891 154 098. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402538

SARL GUENON, 25 Rue de Dijon, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 814 934 402. Boulangerie et boulangerie -pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402539

SAS CJ Industry, 633 Cours de Gray, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 912 470 515. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402540

Société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable CM SCOP, 2 Chemin de la Gare, 21370 Lantenay, RCS Greffe de Dijon 750 811 861. Travaux de charpente. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402541

SARL CRH 21, 14 Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 525 013 090. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402542

SARL LA FABRIQUE A TOFU, 25 Rue de la Cave, 21190 Volnay, RCS Greffe de Dijon 917 896 599. Autre transformation et conservation de légumes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2402543

Yonne

GERANCE

FIN DE GERANCE


ifac avocats
e bon conseil

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

GAUTHIER/
EXPERT JARDIN

Suivant acte ssp en date à SAINT CLEMENT du 02/11/2023
La société GAUTHIER, SAS au capital de 200.000 €, au siège social sis ZA la Fontaine d'Azon, Route de Sainte Colombe, 89100 SAINT-CLEMENT, immatriculée 400 179 982 RCS SENS, a donné en location-gérance à :
La société EXPERT JARDIN, SAS au capital de 1.851.776 €, au siège social sis 22 rue des Crots Taupins ZA des Bréandes 89000 PERRIGNY, immatriculée 399 131 218 RCS AUXERRE,

un fonds de commerce de vente, entretien et réparation de matériels, de parcs et jardins et de motoculture de plaisance, ainsi que la location de tout matériel se rapportant à la motoculture. L'achat, la vente, l'entretien, la réparation et la location de véhicules sans permis et de petits véhicules utilitaires. La vente de produits phytosanitaires, la vente de vêtements et de chaussures, la vente de boissons (licence à emporter) et produits régionaux à emporter, tous articles de droguerie, de conserverie, de bricolage, de chauffage, d'aménagement extérieur de la maison, d'alimentation animale et plus généralement tous produits manufacturés se rapportant directement ou indirectement à cette activité, sis ZA de la Fontaine d'Azon, route de Ste Colombe, immatriculé 400 179 982 RCS SENS, à compter du 01/11/2023 pour une durée d'une année à compter du 01/11/2023. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront achetées et payées par le Locataire-gérant, auquel incomberont également toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds de commerce, de sorte que le Loueur ne soit pas recherché en paiement à leur sujet.

Pour avis.
L2402566

CONSTITUTION

DE SOCIETE

JACOBINS
RESTAURATION

Aux termes d'un ASSP en date du 30/04/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : JACOBINS RESTAURATION.

OBJET SOCIAL : La restauration, tant en France qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, sur place ou à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la réglementation en vigueur, salon de thé, tous types d'événements tels que l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thèmes.

SIÈGE SOCIAL : 49 Grande Rue - 89100 SENS.

CAPITAL : 5.000 €.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. SENS.

GÉRANCE : Monsieur LOUIS Pierre, demeurant 4 route de Fournaudin, Lieudit Villesabot - 89320 COULOURS.

LOUIS.
L2402566

MODIFICATION

DE STATUTS


argos
EXPERTISE COMPTABLE

LIGAUT
RENOVATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 10 rue des Faubourgs
89190 FOISSY SUR VANNE
RCS SENS 951 697 341

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 22 mai 2024, l'associé unique a décidé :

- De transférer à compter du 22 mai 2024, le siège social de la société.

ANCIENNE MENTION :
10 rue des Faubourgs 89190 FOISSY SUR VANNE

NOUVELLE MENTION :
29 Grande Rue 89320 VILLIERS LOUIS

- De modifier l'adresse de Monsieur Laurent LIGAUT, gérant, à compter du 22 mai 2024

ANCIENNE MENTION : Monsieur Laurent LIGAUT, demeurant 10 rue des Faubourgs 89190 FOISSY SUR VANNE

NOUVELLE MENTION : Monsieur Laurent LIGAUT, demeurant 3 rue de la Liberté 89100 MALAY LE GRAND.

- De modifier corrélativement les statuts.

Pour avis.
L2402569


LDS
GROUPE

C-G1

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 Euros
Siège social : 9 rue Dampierre
89000 AUXERRE
500 295 001 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2023 il a été décidé les mandats de la société BDS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de la société AVALON AUDIT-A2, commissaire aux comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis : Le Président.
L2402563


Groupe Prieur
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

SOMILU
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 18.293,88 Euros
Siège social : MILLY
89190 FOISSY SUR VANNE
R.C.S. Sens n° 788 138 006

Remplacement de la gérance

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée SOMILU réunis en assemblée générale extraordinaire le 11/04/2024 a décidé :

De nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour Antoine THIBORD demeurant 10 rue de la Liberté - 10190 PALIS.

En remplacement de Monsieur Michel THIBORD, ancien gérant démissionnaire. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis : La gérance.
L2402601

POURSUITE D'ACTIVITE


LDS
GROUPE

TB IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
42 rue Saint-Martin
89170 ST FARGEAU
890 113 418 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 25 juillet 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.
L2402640

DISSOLUTION

DE SOCIETE

MARINA

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : 49 Grande Rue
89100 SENS
R.C.S. Sens 492553110

Par décision assemblée générale extraordinaire du 31/03/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2024, il a été nommé liquidateur(s) M KHAN Abdul Karim demeurant au 27 rue du Général de Gaulle - 77210 AVON et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au R.C.S. de SENS.
L2402621

CLOTURE

DE LIQUIDATION

MARINA

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
49 Grande Rue - 89100 SENS
R.C.S. Sens 492 553 110

Par décision assemblée générale extraordinaire du 31/03/2024, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; De donner quitus au liquidateur, M. KHAN Abdul Karim, demeurant 27 rue du Général de Gaulle - 77210 AVON pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2024. Radiation au R.C.S. de SENS.
L2402619

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Adjudications



SCP ARGON-POLETTE-NOURANI
Avocats Associés
6 boulevard Clémenceau - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.70.19.30

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
A l'audience du tribunal judiciaire de DIJON 13 boulevard Clémenceau - Salle A

A/ DESIGNATION DES BIENS A VENDRE
COMMUNE DE BEAUNE (21200)

Dans un ensemble immobilier de cinq niveaux, situé à BEAUNE (21200), Côte d'Or, 9 rue Marie Noel
Cadastré :
Section : BH N°464
Lieu dit : 9 rue Marie Noel.
Surface : 00 ha 07a 20 ca.
Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s)
Lot numéro quarante-cinq (45)
Au quatrième étage, face à la cage d'escalier, un appartement d'une superficie privative de 78,40 m² avec balcon.
Et les trois cent vingt / dix millièmes (320/10.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.
L'état descriptif de division - règlement de copropriété - a été établi selon acte reçu par Maître Pascal MASSIP, Notaire à GENLIS, le 9 février 2010 publié le 31 mars 2010 au Service de Publicité Foncière de DIJON - 4ème Bureau volume 2010 P N°1254.
Avec attestation rectificative valant reprise pour ordre établie par Maître LORISSON, Notaire à GENLIS, le 27 avril 2010 et publiée le 5 mai 2010 au Service de Publicité Foncière de DIJON - 4ème Bureau volume 2010 P N°1692.

B/ DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le :

LE MERCREDI 3 JUILLET 2024 À 10H30
MISE À PRIX : 20.000,00 €
(VINGT MILLE EUROS)

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux

C/ RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements, il convient de vous adresser :
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de DIJON- service des saisies immobilières- où le cahier des conditions de la vente peut être consulté (le matin uniquement)
- éventuellement au Cabinet de la SCP ARGON-POLETTE-NOURANI, Avocats Associés, 6 Boulevard de la Clémenceau- 21000 DIJON - Tél. : 03.80.70.19.30.
L2402588

leJournalduPalais

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Confiez-nous vos annonces légales !



Avec vous depuis 1929

Envoyez vos annonces par mail à annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet :
<https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

Europe

Énergie. Le Conseil a approuvé le 30 mai une série de mesures en faveur d'un réseau électrique interconnecté et résilient, pour la sécurité énergétique et la décarbonation dans l'Union.

L'Union pour un réseau plus fiable

La guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine a entraîné une crise énergétique en Europe. Afin de supprimer progressivement la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes et de garantir la sécurité énergétique, les dirigeants de l'Union ont signé, en mars 2022, la déclaration de Versailles et ont convenus d'améliorer l'interconnexion des réseaux européens de gaz et d'électricité et de synchroniser pleinement les réseaux électriques dans l'ensemble de l'Union. Dans ses conclusions d'avril 2024, le Conseil européen a appelé à faire avancer les travaux sur l'énergie, en tant que moteur de la compétitivité, afin de parvenir à une véritable union de l'énergie au service du double objectif consistant à poursuivre la souveraineté énergétique européenne et la neutralité climatique, en procédant à une transition ambitieuse vers l'énergie électrique et en investissant dans les réseaux, le stockage et les interconnexions.

COORDINATION...

Le Conseil a ainsi souligné la nécessité d'une planification coordonnée à long terme des infrastructures du réseau



électrique au niveau européen, compte tenu notamment du défi croissant que représente la congestion du réseau.

Cette planification devrait aller de pair avec une coordination ascendante des plans nationaux au niveau régional et tenir compte des spécificités des régions qui ne sont pas interconnectées ou qui le sont insuffisamment.

Dans ce contexte, le Conseil a rappelé les conclusions du Conseil européen relatives à la mise en place d'une véritable union de l'énergie et à l'importance des interconnexions pour y parvenir. La Commission est invitée à proposer un cadre renforcé garantissant que la planification et le déploiement du réseau sont

conformes aux objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie. L'objectif est d'accroître la transparence et la traçabilité de l'ensemble du processus de planification et de développement du réseau de transport.

Les conclusions invitent en outre la Commission à évaluer et à recenser les lacunes, ainsi qu'à élaborer, si nécessaire, des mesures visant à améliorer le cadre de gouvernance en ce qui concerne la planification, la sélection et la mise en œuvre des infrastructures transfrontalières, afin de garantir une approche européenne et régionale suffisamment intégrée. Afin de renforcer la résilience des infrastructures, les États membres sont par ailleurs

invités à renforcer la coopération avec les entités à tous les niveaux, l'accent étant mis sur les menaces hybrides et les infrastructures critiques.

... ET INVESTISSEMENTS

Les conclusions reconnaissent les besoins d'investissement sans précédent dans les réseaux d'électricité, tant au niveau du transport qu'à celui de la distribution, afin d'assurer un système électrique européen hautement interconnecté, intégré et synchronisé permettant d'atteindre les objectifs de décarbonation, de compétitivité et de sécurité d'approvisionnement de l'Union.

C'est pourquoi les conclusions invitent la Commission à fournir des informations sur les besoins réels d'investissement en matière de réseaux électriques par rapport aux fonds qui leur sont alloués et à rechercher des moyens d'accroître les investissements globaux dans les infrastructures de réseau électrique. La Banque européenne d'investissement est également invitée à soutenir l'expansion et la modernisation supplémentaires des réseaux par des initiatives de financement.

Source : Conseil européen

Santé. La législation vise à faire disparaître certains dispositifs médicaux de diagnostic in vitro actuellement sur le marché qui ne sont pas encore conformes aux nouvelles règles.

Dispositifs médicaux : moins de pénuries, plus de transparence

Le règlement relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro est entré en vigueur en 2017 et est applicable depuis le 26 mai 2022. Il a été adopté en même temps que le règlement relatif aux dispositifs médicaux, applicable depuis le 26 mai 2021. L'objectif de ces deux règlements était de moderniser les règles relatives aux dispositifs médicaux, y compris les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, et d'améliorer la sécurité des patients.

Compte tenu de l'ampleur des modifications prévues par le règlement relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, un grand nombre de dis-

positifs médicaux de diagnostic in vitro actuellement sur le marché ne sont pas encore conformes aux nouvelles règles; la situation est particulièrement préoccupante pour les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro à haut risque, tels que certains tests sanguins.

Le 23 janvier 2024, la Commission européenne a donc publié une proposition visant à mettre à jour les dispositions des règlements relatifs aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et aux dispositifs médicaux dans le but d'atténuer les pénuries de dispositifs médicaux critiques. Le Conseil de l'Union européenne a approuvé l'accord



de compromis intervenu avec le Parlement européen le 21 février 2024. Le 30 mai enfin, le Conseil a adopté de nouvelles règles mettant à jour la législation sur les dispositifs médicaux afin de contribuer à prévenir les pénuries et à faciliter la transition vers une

plus grande transparence et un meilleur accès à l'information.

Le règlement adopté modifie la législation sur les dispositifs médicaux, y compris les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, en prolongeant encore la période de transition pour certains dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, en permettant un déploiement progressif d'Eudamed, la nouvelle base de données électronique et en exigeant des fabricants qu'ils signalent les pénuries potentielles de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro critiques.

Source : Conseil européen

Économie circulaire

LE CONSEIL APPROUVE DÉFINITIVEMENT LE DROIT À LA RÉPARATION.



Le Conseil a adopté la directive visant à promouvoir la réparation de biens hors d'usage ou défectueux, également connue sous le nom de directive sur le droit à la réparation. Grâce à cette législation, il sera plus facile pour les consommateurs d'opter pour la réparation plutôt que pour le remplacement de biens, et les services de réparation deviendront plus accessibles, transparents et attractifs. La directive adoptée aujourd'hui crée un ensemble d'outils et d'incitations visant à rendre la réparation plus attractive pour les consommateurs. Parmi ceux-ci figurent l'obligation pour les fabricants de réparer des produits techniquement réparables en vertu du droit de l'Union, la disponibilité d'un formulaire sur la réparation volontaire contenant des informations claires sur le processus de réparation (délais, prix, etc.), une plateforme européenne en ligne sur laquelle les consommateurs peuvent facilement trouver des services de réparation et la prolongation de 12 mois de la garantie légale si les consommateurs optent pour la réparation plutôt que pour le remplacement. La liste de produits réparables pourra être allongée à l'avenir: chaque fois que la Commission introduira de nouvelles exigences de réparabilité pour certains produits, elles seront ajoutées à la directive sur le droit à la réparation. À la suite de l'approbation de ce jour par le Conseil, l'acte législatif a été adopté. Après signature par les présidents du Parlement européen et du Conseil, la directive sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur le vingtième jour suivant sa publication. Les États membres disposeront d'un délai de 24 mois à compter de l'entrée en vigueur pour transposer la directive dans leur législation nationale.

Source : Conseil européen

Élections

DÉBAT EUROVISION EN REPLAY. Le 23 avait lieu le débat Eurovision entre les candidats têtes de listes à la présidence de la Commission. Walter Baier (Autriche, Gauche européenne), Sandro Gozi (Italie, Renew Europe Now), Ursula von der Leyen (Allemagne, Parti populaire européen), Terry Reintke (Allemagne, Verts européens) et Nicolas Schmit (Luxembourg, Parti socialiste européen) y ont participé. Des questions ont été posées par le public de l'hémicycle, par les spectateurs des événements organisés par les bureaux de liaison du Parlement dans les États membres de l'UE, par l'intermédiaire des médias sociaux, et par les deux modérateurs. Le débat est à retrouver sur le centre multimédia du Parlement.

♦ multimedia.europarl.europa.eu/fr/topic/election-debate-2024_27308

en bref

Reso Hebdo Éco

Quelles sont les règles applicables aux jobs d'été ?

Ressources humaines. Animation, restauration, vente, entretien des espaces verts, guide touristique... L'approche des vacances estivales est l'occasion pour de nombreux étudiants de rechercher un job d'été. Un mineur peut-il être embauché ? Comment sera-t-il rémunéré ? Quelles sont les règles applicables en la matière, les obligations de l'employeur ?



par Margaux Berbey,
juriste aux Editions Tissot
(éditeur spécialiste du droit social),
pour ResoHebdoÉco, association
regroupant 27 titres de presse hebdomadaire économique
régionaux en France.
reso-hebdo-eco.com

PEUT-ON TRAVAILLER PENDANT L'ÉTÉ SI L'ON EST MINEUR ?

Oui, tout à fait ! Même si en principe les jeunes ne peuvent pas être employés avant 16 ans, il est possible de travailler à partir de 14 ans pendant les vacances scolaires, à condition de respecter certaines règles. Et tout d'abord, l'autorisation du représentant légal du mineur.

Ainsi, un mineur entre 14 et 16 ans peut travailler pendant les vacances scolaires si celles-ci durent au moins deux semaines (14 jours calendaires), et s'il bénéficie d'un repos effectif et continu pendant au moins la moitié des vacances. De plus, le travail confié doit être adapté à son âge : il ne peut être affecté qu'à des travaux légers qui ne portent pas atteinte à sa sécurité, à sa santé ou à son développement.

Plus généralement, les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas être affectés à des travaux excédant leurs forces ou qui les exposent à des risques pour leur santé, leur sécurité ou leur moralité.

◆ Pour le temps de travail, la règle des 35 heures hebdomadaires s'applique, et, pour les moins de 16 ans, celle de sept heures par jour. Cette durée journalière peut être portée jusqu'à huit heures au-dessus de 16 ans. L'inspecteur du travail peut accorder une dérogation pour effectuer des heures supplémentaires, dans la limite de cinq heures par semaine (sauf pour le secteur du BTP et des espaces paysagers où cette autorisation n'est pas nécessaire).

◆ Le travail de nuit est interdit aux mineurs, de 22h à 6h pour les jeunes de plus de 16 ans, et de 20h à 6h pour les moins de 16 ans, sauf dérogations pour certains secteurs dont l'activité



le justifie (hôtellerie, restauration, boulangerie, spectacles, etc.).

◆ Le jeune salarié doit bénéficier d'un repos quotidien minimum de 14 heures consécutives s'il a moins de 16 ans ; et de 12 heures consécutives entre 16 et 18 ans. Et d'un temps de pause d'au moins 30 minutes consécutives après 4h30 de travail.

Il a également droit à deux jours de repos consécutifs par semaine (48 heures), dont obligatoirement le dimanche.

Enfin, un salarié mineur ne peut pas travailler les jours fériés, sauf dans les secteurs dont l'activité le justifie (hôtellerie, restauration, traiteurs, boulangerie, jardinerie, spectacles, etc.).

QUELLE RÉMUNÉRATION POUR UN JOB D'ÉTÉ ?

Si le jeune est âgé de 18 ans ou plus, il doit être rémunéré au mini-

mum sur la base du Smic horaire, soit 1.766,92 € bruts pour 35 heures par semaine depuis le 1er janvier 2024 (11,65 € bruts par heure).

Si le jeune est mineur, sa rémunération est minorée : 9,32 € bruts par heure s'il est âgé de moins de 17 ans, et 10,48 € bruts par heure entre 17 et 18 ans. Ces abattements ne s'appliquent plus dès lors que le jeune travailleur justifie de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. La convention collective peut cependant prévoir des rémunérations plus favorables.

Au terme du contrat, il percevra une indemnité compensatrice de congés payés égale à 10 % des salaires perçus. En revanche, l'indemnité de fin de contrat (prime de précarité) n'est pas due lorsque le contrat s'effectue pendant les vacances scolaires ou universitaires (sauf si le contrat de travail

ou la convention collective le prévoient).

À noter : les jeunes en job d'été bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu jusqu'à l'âge de 25 ans, dans la limite de trois fois le montant mensuel du Smic par an.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ?

Tout d'abord, l'embauche doit être déclarée à l'Urssaf (ou à la MSA), dans les 8 jours qui précèdent la date prévisible d'entrée dans l'entreprise. Si elle concerne un jeune entre 14 et 16 ans pendant les vacances scolaires, l'employeur doit obtenir une autorisation de l'inspecteur du travail.

L'employeur doit ensuite établir par écrit un contrat de travail à durée déterminée (CDD), qui doit comporter toutes les mentions obligatoires :

motif du recours, nom et qualification professionnelle de la personne remplacée en cas de remplacement, durée du contrat de travail, durée de la période d'essai (si celle-ci est prévue), désignation du poste de travail, intitulé de la convention collective applicable, montant de la rémunération, nom et adresse de la caisse de retraite complémentaire et de l'organisme de prévoyance.

Le contrat doit être remis au salarié pour signature dans les deux jours ouvrables suivant l'embauche.

Une visite médicale d'information et de prévention doit être réalisée avant l'embauche pour les jeunes de moins de 18 ans.

Enfin, le jeune salarié doit être inscrit sur le registre unique du personnel et se voir appliquer les règles édictées par le Code du travail et par la convention collective applicable à l'entreprise.

DONNEZ VOTRE PLASMA, LE TRAITEMENT EST EN VOUS

Le plasma est **la partie liquide du sang dans laquelle circulent les cellules sanguines**. Il contient des protéines et **des anticorps qui ont un intérêt thérapeutique majeur**, notamment des immunoglobulines, des facteurs de coagulation ou encore de l'albumine.

De très nombreux patients sont soignés par transfusion de plasma ou grâce **aux médicaments produits à partir des protéines du plasma et pour lesquels les besoins ont explosé ces dernières années**.

x2 C'EST L'AUGMENTATION DES BESOINS EN MÉDICAMENTS DÉRIVÉS DU **PLASMA** EN FRANCE DEPUIS 2007.



UN ENJEU SANITAIRE MAJEUR

Si à ce jour en France, aucun patient nécessitant une transfusion n'a manqué du produit sanguin dont il avait besoin, la situation est différente, et ce mondialement, concernant les **médicaments dérivés du plasma**.

Pour **couvrir les besoins de tous les patients**, la France dépend à **65%** de médicaments importés des Etats-Unis. S'affranchir de cette **dépendance** passe par une hausse notable des prélèvements et donc **par le recrutement de nouveaux donneurs de plasma**.

1H30 C'EST LE TEMPS QU'IL FAUT POUR SAUVER DES VIES, MAIS AUSSI :

- ◆ Participer à **assurer la souveraineté nationale en plasma**,
- ◆ **Défendre le modèle éthique du don bénévole**,
- ◆ Et **prendre du temps pour soi !**



INFOS ET RDV
POUR UN
DON DE PLASMA

dondesang.efs.sante.fr



Essai. Le design du petit SUV polyvalent français évolue pour coller aux nouveaux codes esthétiques de la marque et en profite pour se mettre à jour technologiquement.

Le Renault Captur à l'unisson



Renault a ressorti récemment des placards et dépoussiéré sa formule évocatrice de « voiture à vivre ». Simple et directe : dans le genre, on a rarement fait mieux comme accroche. En plus, elle colle plutôt bien à la philosophie automobile du constructeur. Et convient encore mieux au Captur, un des succès de la marque, diffusé à plus de deux millions d'unités en une décennie. Le Captur a réussi à trouver sa place sur le marché des SUV de petite taille (il mesure désormais 4,24m de long) grâce à une polyvalence et

des prestations d'ensemble d'un excellent niveau.

Dans une gamme Renault rajeunie et caractérisée par une inflexion profonde du style sous la direction de Gilles Vidal, transfuge de Peugeot, le Captur n'était pas au diapason de ce que le constructeur appelle son « nouveau langage design ». De quoi engager une profonde évolution esthétique à l'approche du cinquième anniversaire du Captur avec un objectif mis en avant par Renault : être « plus statutaire ». Autrement dit, qui en impose davantage et suggère une impression de montée en gamme. C'est

la face avant qui concentre l'essentiel de cette opération esthétique. Explications de Paula Fabregat, la directrice projets Design du constructeur : « Nouveau Captur affirme sa personnalité avec de nouvelles proportions, plus athlétiques et dynamiques. Totalement métamorphosée, sa face avant horizontale, graphique et technologique dans son expression lui apporte une forte identité stylistique ». Il se rapproche également des dernières nouveautés Renault, ce qui lui permet de mieux s'insérer dans la gamme. Les optiques redessinées, full LED sur toutes

les versions, et les feux de jour à LED en forme de demi-triangle, une référence au logo Renault, le capot plat et la calandre amincie changent radicalement le visage du Captur. À l'arrière, les évolutions se limitent à des blocs feux transparents et à un nouveau bouclier. Le tout se combine avec trois niveaux de finition dont l'inédite « Esprit Alpine », le nouveau haut de gamme qui se distingue en particulier par ses entourages de vitre noir brillant, le traitement de ses boucliers spécifiques et ses jantes exclusives de 19 pouces.

À bord, les évolutions sont multiples mais peu spectaculaires. Désormais la totalité de la nouvelle gamme reçoit une instrumentation digitale avec derrière le volant un écran de 7 à 10,25 pouces selon les finitions. Surmontant la console centrale, l'écran central tablette de 10,4 pouces intègre un nouveau système multimédia OpenR Link avec Google intégré sur certaines versions avec une multitude de nouveaux services et de contenus interactifs et d'applications exclusives à Renault. De nouvelles selleries en tissus recyclés habillent les sièges et l'habitacle, l'option cuir disparaît au profit d'un tissu enduit grainé marquant le grand retour du simili sous une appellation supposée plus flatteuse et les inserts chromés se font discrets.

UN COFFRE GÉNÉREUX DE PLUS DE 600 LITRES

Au rayon des gadgets destinés à faire parler, on notera une ambiance sonore signée Jean-Michel Jarre avec une entrée dans l'habitacle musicale. Jean-Michel Jarre également pour Les piétons avec une alerte sonore à basse vitesse (jusqu'à 30km/h). Sans oublier un éclairage de l'habitacle adaptant automatiquement la teinte selon un cycle de 24h et le moment de la journée avec des couleurs froides le jour et chaudes la nuit. Selon

Renault cela permettrait de s'offrir « un moment de zénitude ». À confirmer dans les embouteillages les jours de grands départs en vacances.

De façon plus concrète, la banquette arrière coulisse toujours sur 16 cm, proposant un coffre modulable jusqu'à 616 litres avec un espace plat en enlevant le plancher amovible et une longueur de chargement de 1,57m. Le constructeur a profité de ce lifting pour faire le plein d'aides à la conduite de dernière génération tout en enrichissant le panel disponible et en offrant la possibilité d'en désactiver certaines d'un simple geste du conducteur.

Rien de nouveau sous le capot avec une gamme étendue de motorisations TCE, trois et quatre cylindres, avec des puissances de 90 à 160ch. Parmi eux, un 1.0 turbo 100ch fonctionnant au GPL, un bloc à hybridation légère 12v et le 1,6l 145ch hybride simple E-Tech à boîte de vitesse automatique dite « intelligente », une exclusivité Renault, qui concentre près de la moitié des ventes de Captur et se distingue par un niveau de consommation conventionnelle performant (4,7l-4,9l de sans plomb). Enfin, le constructeur s'est penché sur les trains roulants et l'assistance de direction dans le but d'optimiser le plaisir de conduite. Commercialisation en juin.

Dominique Marée



Essai. Entre synthèse et osmose, le nouveau SUV Renault se distingue par son design réussi et ses aspects pratiques renforcés. Suffisant pour faire oublier le modèle dont il dérive.

Renault Symbioz : davantage qu'un Captur XL

Il n'est pas inutile de faire cent fois le tour du hayon pour constater que le nouveau SUV Renault est davantage qu'une version grande taille du Captur, récemment restylé. Prosaïquement, on se bornera à sortir le mètre-ruban pour constater que la longueur a été portée à 4,41m, une majoration de 17 cm par rapport au Captur. Et constater que dans la famille des SUV au losange, il se situe plus près du récent Austral (4,51m) que du Captur (4,24m) dont il partage la base technique, en particulier sa plateforme. Lorsque le constructeur avait proposé une simple déclinaison « king size » du Scénic et l'Espace, il s'était contenté d'accoler « grand » à leur appellation. En donnant un nom spécifique à son nouveau SUV, le constructeur signifie qu'il s'agit d'un modèle à part.

Point commun esthétique majeur de ces deux faux-frères : une face avant qui à l'exception de quelques détails décoratifs, l'intérieur de la calandre notamment ou les boucliers, semble clonée. Au jeu des sept erreurs, pas sûr qu'on en sortirait gagnant. Ce n'est pas préjudiciable, le profond rajeunissement du Captur, opéré il y a quelques semaines, a redéfini et modernisé son style efficacement. De profil, ce n'est plus la même histoire. Tout change ou presque. Avec une partie arrière inédite qui se distingue par un porte-à-faux allongé, un traitement de la ligne du toit et de la troisième vitre latérale assurant la parfaite intégration d'un hayon motorisé plus vertical. Cette réussite esthétique, combinée au travail subtil sur les flancs, apporte un supplément de dynamisme et de personnalité bienvenu au Symbioz. De même, le traitement de la poupe 100 % inédite, renforce le caractère du nouveau SUV Renault.

TECHNOLOGIE FULL HYBRIDE POUR COMMENCER

À bord, on retrouve la planche de bord du Captur avec les nouveaux compteurs numériques derrière le volant et l'écran tablette de 10,3 pouces en position centrale surélevée, équipant en série toutes les versions. Le Symbioz se distingue par des matériaux et habillages exclusifs, particuliers à chaque finition, et son toit panoramique transparent « Solarbay » s'opacifiant à la demande, emprunté aux récents hauts de gamme de la marque. Une façon de justifier

le retour de l'accroche remise au goût du jour chez Renault : « les voitures à vivre ».

À qui s'adresse Symbioz ? D'abord ceux qui recherchent un grand coffre en priorité. La majoration de taille n'est pas là pour faire joli mais pour offrir un supplément de volume. Le gain est impressionnant : 492l en configuration cinq places, banquette arrière en position « normale ». Elle coulisse sur 16 cm, faisant passer la capacité de chargement à 624l si on prend soin d'abaisser le double plancher. Le contrat est rempli. Réussir à concilier style et aspects pratiques : difficile d'en demander davantage. Et autoriser Renault à parler de « *voiture à tout faire*. »

Renault a dévoilé le Symbioz avec une motorisation unique : un quatre cylindres 1,6l hybride affichant une puissance combinée de 145ch, associant un moteur thermique de 69kW (94ch), un e-moteur de 36kW et un démarreur haute tension de 18kW, accouplés à une transmission automatique multimode sans embrayage, dite « intelligente », exclusive à la marque. Cet ensemble unique sur le marché a bénéficié de l'expertise du constructeur en F1 et a fait l'objet de plus de 150 brevets. Avantage majeur mis en avant : la possibilité théorique de rouler jusqu'à 80 % du temps en mode électrique dans la circulation urbaine avec à la clé un gain potentiel de consommation jusqu'à 40 %. Le chiffre mixte conventionnel est parlant : 4,6l/100km. L'offre sera complétée par d'autres motorisations qui arriveront au fil du temps...

Dominique Marée



Baptiste Malherbe. Auréolé d'un titre de champion de Ligue 2, l'AJ Auxerre sait compter sur la détermination de son PDG pour rester parmi l'élite du foot français. Un homme discret et besogneux s'appuyant tant sur les valeurs du club que sur un projet économique à long terme.

Droit d'inventaire



Il ne cachait pas sa joie au soir de la 38e et ultime journée de championnat. En décernant, une à une, les médailles aux artisans de la remontée, les joueurs et l'ensemble du staff technique, sur la pelouse du stade de l'Abbé-Deschamps devant des supporters extatiques, Baptiste Malherbe savourait ces moments rares dans la carrière d'un dirigeant. Celui dont les observateurs notent la naturelle discrétion, dans la lignée de ses prédécesseurs, s'est retrouvé, lui aussi, au centre des festivités attendues par tout un peuple. « Nous sommes avant tout un club de sport et nous nous devons de laisser la place médiatique aux joueurs et à l'entraîneur », soulignait le président-directeur général auxerrois quelques semaines auparavant. « La direction est là pour apporter une vision, une stratégie globale. Nous sommes là pour être jugés sur les résultats, et pas seulement sportifs. Notre mission consiste à imaginer des infrastructures de haut niveau, à faire vivre notre histoire, à avoir des joueurs qui se sentent bien et des supporters qui sont fiers de porter nos couleurs. »

D'un point de vue « comptable », la saison a été en tout point réussie. Un an après une cruelle relégation dans l'antichambre du football professionnel, le « club du patro » a su rebondir de la plus belle des manières emmené par un coach, Christophe Pélissier, qui fait l'unanimité sur les rives de l'Yonne comme aucun depuis un certain Guy Roux, et une équipe tout aussi séduisante. L'affluence a battu, quant à elle, tous les records avec quelque 10.000 abonnés, cinq rencontres à guichets fermés et une ferveur digne des grandes soirées européennes d'antan. Pas mal pour une ville qui, si elle vit au rythme des « Bleus et Blancs » depuis près d'un demi-siècle, ne se place qu'à la 233e place en nombre d'habitants. « Nous faisons figure d'irréductibles. Par le passé, le foot professionnel a souvent été porté par des « petits » clubs qui affichaient de belles performances. Nous sommes parmi les derniers survivants de cette époque, une anomalie à l'ère du football moderne en termes de puissance financière, d'infrastructures et de territoire. » Cette singularité, Baptiste Malherbe entend bien la cultiver à l'envi, comme un marqueur identitaire d'un « club bâti sur pierre mais qui jamais ne périt » pour affronter les cadors de la Ligue 1, la saison prochaine.

L'HOMME DE CONFIANCE

À 43 ans, Baptiste Malherbe a consacré toute sa vie au foot et quasi exclusivement à l'AJ Auxerre. Hormis une courte « infidélité » d'une année avec



Après des années délicates sur le plan sportif, le président exécutif de l'AJ Auxerre, Baptiste Malherbe, entend bâtir avec l'actionnaire James Zhou un projet économique sur le long terme pour maintenir le club parmi l'élite du foot français. Crédit : AJ Auxerre.

le FC Lorient, le natif de Chartres (Eure-et-Loir) partage depuis son plus jeune âge une passion sans faille pour le club à la croix de Malte. « Je suis du même village que Benjamin Nivet qui était au centre de formation à Auxerre et je venais le voir jouer avec l'équipe de la réserve. » S'il intègre, lui, le centre de formation du Stade Rennais, il comprend rapidement qu'il n'a pas l'aptitude physique pour une carrière sportive de haut niveau et poursuit des études dans le management du

« Ce n'est pas seulement 11 joueurs sur un terrain. Nous représentons 200 fiches de paie, soit 135 équivalents temps plein. Nous sommes le deuxième employeur privé de la ville. »

sport. « Je souhaitais participer à l'organisation des compétitions. Ce que j'aime par-dessus tout dans le sport, ce sont les émotions collectives. »

Après un mémoire de fin d'études sur l'exploitation du Stade Bollaert-Delelis au Racing Club de Lens (Pas-de-Calais), il prend en charge la communication des Forgerons de Gueugnon et tape ainsi

dans l'œil des dirigeants auxerrois de l'époque lors d'une rencontre, en 2006, entre les deux équipes bourguignonnes.

En débarquant dans son club de cœur où son abnégation et sa force de travail sont très vite remarquées, le jeune manager gravit patiemment tous les échelons jusqu'au rachat en 2016 par l'industriel chinois, James Zhou. Alors que les esprits étreints voient cette arrivée comme la fin d'une époque à jamais révolue, route de Vaux, Baptiste Malherbe incarne tout à la fois la continuité et une dynamique nouvelle. « James Zhou savait qu'il achetait un club à part, avec une histoire unique, basée sur la formation et l'attachement à son territoire. Sans révolutionner l'organisation en place, il a porté des projets d'avenir en faisant confiance à ceux qui partageaient sa vision. Cela a pris un peu de temps mais les résultats se font sentir aujourd'hui. » Une histoire retracée dans le parcours muséal « AJA Expérience », une expérience immersive unique en France inaugurée en mars dernier en présence de la ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra. Quant aux projets, ils ne manquent pas d'ambition.

ANCRAGE TERRITORIAL

Si l'AJ Auxerre fait partie des équipes les plus populaires de France - selon un récent sondage de la Ligue de football professionnel (LFP), « 30 % des per-

sonnes intéressées par le football disent s'intéresser à l'AJA » -, que la moitié des personnes qui se rendent au stade ne sont pas originaires du département et qu'il existe une « hype » plus entrevue depuis l'époque Cissé-Kapo-Mexès, les dirigeants doivent faire face à une réalité socio-économique implacable. « Commençons dans une ville de 35.000 habitants au cœur d'une agglomération de 70.000

1981
Naissance le 15 novembre à Chartres (Eure-et-Loir)

2003
Responsable de la communication et des médias au FC Gueugnon

2005
Intègre l'équipe de direction de l'AJ Auxerre

2014
Deviens directeur sportif du club

2022
Nommé président-directeur général

2024
L'AJ Auxerre remonte en la Ligue 1, un an après l'avoir quitté

habitants et d'un département de 330.000, nous pouvons nous donner les moyens de rester durablement en Ligue 1 ? Nous devons imaginer un nouveau modèle économique. » Qui pourrait s'appuyer sur la création d'une plaine sportive inédite avec complexe d'hôtellerie-restauration, nouvelle boutique, salles de séminaires spacieuses et maison médicale. Objectif : « faire vivre » les infrastructures en dehors des jours de matchs pour s'approcher, à terme, des standards budgétaires des écuries de Ligue 1 se situant aux alentours de 75 millions d'euros

Au-delà de la dimension sportive qui la classerait au rang d'institution anachronique, au même titre que Kaiserslautern en Allemagne ou Villarreal en Espagne, à l'aune du foot business, l'AJA constitue un pilier économique essentiel à l'équilibre du territoire. « Ce n'est pas seulement 11 joueurs sur un terrain. Nous représentons 200 fiches de paie, soit 135 équivalents temps plein. Nous sommes le deuxième employeur privé de la ville », rappelle Baptiste Malherbe. C'est aussi une cinquantaine d'opérations caritatives dans le département chaque année, à travers la Fondation AJA, et des retombées substantielles sur tout un écosystème. Un enracinement profond. « Nous ne sommes que les garants de cette identité et nous ne faisons que passer le flambeau aux futures générations. »

Stéphane Bourdier



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

